

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

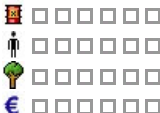
La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) de la recherche

- Date et Lieu : Du 01/01/2010 au 30/06/2016 FRANCE


- Activités : C16.10 - Sciage et rabotage du bois, C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois, C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries

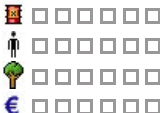
 **N°47478 - 10/12/2015 - FRANCE - 88 - RAMBERVILLERS**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Dans une usine fabriquant des panneaux de bois, un feu se déclare vers 21h30 après la remise en service d'un incinérateur de déchets dangereux qui constitue la chaudière du site. L'incendie se propage au calorifuge (laine de verre). Les équipes présentes détectent l'incendie du fait des informations inhabituelles relayées par les instruments de contrôle. Le feu est attaqué avec les moyens internes de l'entreprise. Les moyens mis en œuvre permettent d'éteindre l'incendie avant l'arrivée des pompiers. La chaudière est arrêtée et la production stoppée pendant 4 h. Celle-ci reprend à la suite de l'allumage de la chaudière de secours.
 Gestion de l'accident


Les eaux d'extinction sont récupérées et stockées dans un bassin de rétention. L'inspection des installations classées constate lors d'une visite que ces eaux sont irisées. L'exploitant fait venir un camion pompe afin d'éliminer la partie polluée de l'eau. La remise en état de la chaudière (principalement nettoyage et remise en place du calorifuge) est réalisée en interne. Dans l'attente du redémarrage de l'équipement, le site fonctionne avec l'énergie de la chaudière de secours ce qui permet une exploitation à 50 % des capacités du site.


Causes

Une quantité (a priori faible) d'huile thermique de l'échangeur de la chaudière serait à l'origine de l'incident. Pendant les quelques jours qui ont précédé l'événement, la chaudière était en maintenance. A cette occasion, une fuite d'huile thermique est détectée sur un des tuyaux de l'échangeur. Comme l'appareil est difficilement accessible, il est décidé de sectionner et de bouchonner un tuyau. De l'huile thermique provenant d'une zone non nettoyée lors de ces travaux aurait pénétré dans une armoire électrique et provoqué l'incendie.

 **N°47437 - 01/12/2015 - FRANCE - 85 - LA GARNACHE**
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Dans une menuiserie, un feu se déclare vers 14h30 dans un silo métallique de 380 m³ rempli aux 3/4 de copeaux et poussières de bois. Les secours établissent un périmètre de sécurité et évacuent 150 employés. Le silo étant relié à tous les bâtiments du site pour la collecte des déchets bois alimentant la chaudière, toute la production est stoppée. Les pompiers réalisent un tapis de mousse en partie haute. Les taux de monoxyde de carbone mesurés sont très élevés (2 000 ppm) et le tas de sciure forme une pyramide ce qui rend l'utilisation du tapis de mousse inefficace. A 22 h, ils abandonnent la vidange par la vis sans fin en raison du débit trop faible. La vis est probablement colmatée par des agglomérats de copeaux, poussières et eau d'extinction. 4 cellules de 170 m³ d'azote sont injectées en partie haute du silo par la colonne sèche. Le lendemain, les pompiers parviennent à dépoter le silo par la vis sans fin après une modification du dispositif par l'exploitant. 4 autres racks d'azote sont utilisés suite à des remontées de taux de monoxyde de carbone. L'intervention se termine le surlendemain vers 16 h. Durant ces 3 jours, 150 employés sont en chômage technique.
 Selon l'inspection des installations classées, des conditions de stockage trop humides auraient provoquées la fermentation de la sciure, à l'origine du sinistre.

 **N°47411 - 20/11/2015 - FRANCE - 67 - NIEDERHASLACH**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Vers 12 h, un feu se déclare dans le système d'aspiration des copeaux de bois d'une unité de délignage d'une menuiserie. Les employés éteignent rapidement l'incendie à l'aide d'une lance incendie et de 6 extincteurs. Les secours mettent en place une surveillance jusqu'au lendemain pour s'assurer qu'aucune reprise de feu ne se produise. Quelques dégâts matériels sont constatés (système de filtration, bardage...).

 **N°47396 - 17/11/2015 - FRANCE - 86 - NAINTRÉ**
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Vers 13 h, dans une menuiserie, une zone d'échauffement est détectée à hauteur de 3 m dans un silo de copeaux de bois. Un employé arrose le silo avec des RIA (Robinet Incendie Armé) et appelle les secours. Le silo est ouvert en partie basse pour permettre son dépotage tout en l'arrosant. Des nuages de poussières enflammées sont maîtrisés avec des lances. De grosses quantités de matières enflammées sont sorties du silo. Le point chaud en partie centrale est estimé à 270 °C. Le feu est éteint la nuit suivante, et une surveillance est mise en place. Le silo est vidé et les déchets sont enlevés pour retraitement.

 **N°47297 - 22/10/2015 - FRANCE - 12 - RODEZ**
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Un feu se déclare vers minuit dans une menuiserie. Les secours maîtrisent l'incendie en 3 h. Contenant plusieurs machines à bois, 2 000 m² du bâtiment sont détruits. Un silo à sciures (10 m de hauteur, 6 m de diamètre), rempli à moitié, est surveillé par thermographie.
 Le lendemain, les foyers résiduels provoquent un incendie qui se propage à la surface du silo via le dispositif d'aspiration. Le dépotage complet du silo est réalisé avec le concours d'un transporteur pour évacuer les sciures. Une surveillance est maintenue la nuit suivante.



N°47276 - 18/10/2015 - FRANCE - 45 - SULLY-SUR-LOIRE

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

Vers 9 h, dans une usine de fabrication de panneaux de bois, une explosion suivie d'un feu se déclare dans une zone de triage. L'incendie se propage par un tunnel de transport horizontal aux 2 silos de copeaux secs situés en aval (volume total de 60 m³) et vers les séchoirs situés en amont. Les pompiers internes et les secours extérieurs maîtrisent le sinistre. Les énergies sont coupées, les eaux d'extinction sont confinées sur le site.

A 18 h, le feu est éteint. Les 2 silos de copeaux secs sont vidangés. Une personne, incommodée par les fumées, est évacuée à l'hôpital. Les dégâts matériels induisent un arrêt de l'activité sur une partie de l'usine.



N°47063 - 23/08/2015 - FRANCE - 39 - SOUVANS

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

Silo de copeaux de bois constitué :

de plaques de types fibres de verres fixées sur l'armature métallique d'un puits central afin d'extraire les copeaux

Point sur la technique d'intervention :

attaque à l'eau qui fragilise la structure arrosage réalisé en partie supérieure du silo forme une croûte avec les copeaux, empêchant l'extinction des foyers internes arrêt de l'arrosage provoque une remontée de température ainsi que de la teneur en CO.

Vers 16 h, des fumeroles s'échappent d'un silo de 650 m³ contenant 200 m³ de copeaux de bois servant à alimenter une chaudière biomasse. Deux départs de feux au niveau de la vis d'alimentation et du chenal d'alimentation sont éteints à l'aide des RIA (robinets d'incendie armés). La sécurité incendie se déclenche.

Les secours appelés par l'exploitant arrosent la partie supérieure du silo mais il est difficile d'atteindre le point de combustion situé au centre du silo. Le lendemain le feu couve toujours. Un protocole est mis en place avec des séquences d'extinction alternées et des périodes de relèves de température et de monoxyde de carbone. Un périmètre de sécurité de 50 m est mis en place. Les eaux d'extinction retenues par les copeaux alourdissent et fragilisent la structure du silo. Le surlendemain, le feu semble éteint. Les opérations de dépotage commencent le 3ème jour.

Afin de prévenir le risque de fermentation, les copeaux vidangés sont stockés sur une surface étanche dans l'attente de leur réutilisation dans le cadre du process de l'entreprise. Les eaux d'extinction ont été en grande partie absorbées par les copeaux de bois.

L'accident ne fait aucun blessé. En l'absence d'alimentation en copeaux de bois, la chaudière biomasse est à l'arrêt causant l'arrêt des ateliers de production. Une cinquantaine de salariés se retrouvent ainsi au chômage technique le temps des réparations. Le coût du sinistre s'élève à 415 000 €, en intégrant les pertes d'exploitation.

D'après l'exploitant, l'origine du sinistre est un retour de flamme survenu entre le foyer de la chaudière et le système d'alimentation. L'entreprise redémarrait ses installations après 3 semaines de congés estivaux.

A la suite de l'événement, l'exploitant entreprend un audit de son système de protection incendie. L'inspection des installations classées lui demande également de réactualiser son étude de dangers en prenant en compte l'événement survenu sur son site, ainsi que le retour d'expérience d'accidents similaires.



N°47076 - 22/08/2015 - FRANCE - 16 - CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE

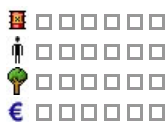
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

Un feu se déclare vers 4 h sur un stockage externe de 100 m³ de bois dans une usine fabriquant des panneaux agglomérés. Un automobiliste donne l'alerte. Les secours sur site à 4h30 maîtrisent l'incendie à 9h30. Le stock de bois est déblayé. L'intervention se termine à 20 h par l'évacuation des déchets qui sont recyclés comme combustible de la chaudière biomasse du site.

En attente de livraison, 100 m³ de bois sont détruits. Les dommages matériels (bâtiment et marchandises) sont estimés à plus de 100 000 euros.

L'usine était fermée pour les congés d'été depuis 3 semaines. Un acte de malveillance est suspecté. Une enquête de la gendarmerie est effectuée. La zone de départ du feu se situe au niveau de la vis sans fin conduisant le combustible à la chaudière.

A la suite de l'événement, l'exploitant renforce le gardiennage de son entreprise ainsi que le dispositif de détection incendie (ajout de sondes thermiques).



N°46957 - 25/07/2015 - FRANCE - 40 - SOLFERINO

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

Un feu se déclare vers 6 h sur une écorceuse dans une usine de panneaux de bois. Les pompiers éteignent l'incendie vers 9h30. La machine, un convoyeur et une cabine sont endommagés.



N°46946 - 21/07/2015 - FRANCE - 45 - SULLY-SUR-LOIRE

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

Caractéristiques du silo :

produit stocké : poussières de bois capacité : 300 m³ taux de remplissage : 29 %

Dans une usine de panneaux de bois, vers 10 h, des opérateurs ressentent une odeur de brûlé au niveau d'un silo de poussières de bois. Les pompiers sont appelés à 10h12 à la suite de la formation d'une auréole noire sur la paroi du silo. Dans les minutes suivantes, des canons à eau sont mis en place et le système de déluge externe est enclenché pour refroidir la cuve. La colonne sèche interne au silo complète le dispositif. L'ensemble des unités est sécurisé via l'arrêt des installations. Un périmètre de sécurité est mis en place.

Attention aux retours de flammes !

Jusqu'à 17 h, les équipes d'intervention vidangent le silo avec arrosage permanent interne et externe de la capacité. L'extraction des poussières se fait par la vis d'extraction en partie basse. En fin d'intervention, une trappe de visite est ouverte pour s'assurer de la vidange effective du silo et de la cohérence des niveaux indiqués par les sondes. A 18 h, 2 personnes qui poursuivent l'arrosage afin d'éviter la mise en suspension des poussières résiduelles sont victimes d'un retour de flammes. L'intervention des pompiers se termine à minuit.

L'accident nécessite l'arrêt de la ligne de production de panneaux de particules durant 36 h soit une perte d'exploitation évaluée à 60 000 euros. Le CHCST de l'entreprise demande à la suite de l'événement :

une communication sur les risques liés à la présence de poussières de bois à l'ensemble du personnel ; une amélioration de la communication interne sur les événements afin que le niveau d'information soit identique sur l'ensemble du site.

La brûlure de 2 opérateurs lors d'un retour de flammes fait également l'objet d'une analyse par arbre des causes.



N°46914 - 20/07/2015 - FRANCE - 39 - CHATEL-DE-JOUX

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

Un feu se déclare vers 21h45 dans une scierie de 8 000 m² stockant 3 000 m³ de bois, 2 cuves de 2 000 l de fioul et 20 bouteilles de gaz de 13 kg. Un panache de fumée est visible à plusieurs kilomètres. Une bouteille de gaz explose et 5 autres bouteilles sont gonflées. Les secours évacuent 41 enfants et 16 adultes d'une colonie. Ils éteignent l'incendie vers 7 h. Au cours de la journée, les pompiers refroidissent un silo de bois et éteignent les foyers résiduels. Le silo est vidangé le lendemain. Une pollution du captage d'eau situé sur la commune étant craint, la municipalité conseille aux habitants de ne pas consommer l'eau du robinet.

Les 6 bâtiments de la scierie sont détruits, le stock de bois est brûlé. L'exploitant estime les pertes financières à plusieurs millions d'euros. Selon lui, la surchauffe d'un moteur du système d'aspiration pourrait être à l'origine du sinistre.



N°46911 - 20/07/2015 - FRANCE - 88 - RAMBERVILLERS

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

Vers 6h30, un feu se déclare dans un silo à sciures de 7 000 m³ d'une entreprise de fabrication de panneaux de bois. Le système d'extinction automatique se déclenche. Les employés donnent l'alerte et interviennent. L'incendie est maîtrisé vers 7h30 puis le silo vidangé.

L'entreprise subit un arrêt de sa production au cours de la journée par manque de matière première. Les 600 m³ d'eaux d'extinction sont traitées dans la station de traitement du site puis rejetées dans la MORTAGNE.

Un échauffement dans un trieur à disque (bourrage à la sortie) serait à l'origine du départ de feu. Le trieur est situé en amont du convoyeur qui remplit le silo, il est destiné à ne laisser passer que la sciure et à rejeter les morceaux qui pourraient être dissimulés dans la sciure. Le scénario envisagé serait que le système d'extinction n'a pas réussi à éteindre complètement un morceau de bois chaud, qui a été transporté à l'intérieur du silo. A la suite de l'accident, l'exploitant envisage de renforcer le système de détection et d'extinction incendie de la zone concernée.



N°46905 - 17/07/2015 - FRANCE - 47 - DURANCE

C16.10 - Sciage et rabotage du bois



Un feu se déclare vers 8h40 sur une raboteuse dans une scierie. Les flammes se propagent au circuit d'aspiration des poussières et à 2 cyclones. L'activité du site est interrompue pour la journée. 14 employés sont en chômage technique. Les pompiers éteignent l'incendie dans la matinée. Ils craignent un risque d'explosion lors du démontage des cyclones. L'intervention se termine dans l'après-midi. Les pertes financières sont estimées à 280 000 euros : 6 000 euros pour la journée de production perdue, 270 000 euros pour la raboteuse détruite et 4 000 euros pour les cyclones.







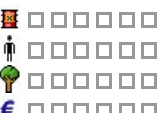


N°46889 - 17/07/2015 - FRANCE - 88 - LA BAFTE


C16.10 - Sciage et rabotage du bois


Vers 1 h, un feu se déclare dans le bâtiment de production de 800 m² d'une scierie. A l'arrivée des pompiers, 2 bâtiments sont totalement embrasés. L'incendie menace de se propager à une maison d'habitation et à un bâtiment de stockage. Les 41 pompiers éteignent l'incendie après 5 h d'intervention. La maison n'est pas touchée. L'origine de l'incendie pourrait provenir de la surchauffe du moteur d'une écorcheuse. Aucun blessé n'est à déplorer, mais la scierie est détruite et 5 employés sont en chômage technique. La gendarmerie effectue une enquête.


-  **N°46862 - 12/07/2015 - FRANCE - 95 - MARINES**
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Un feu se déclare vers 0h05 dans le bâtiment de stockage de 2 000 m² de bois aggloméré d'une menuiserie. Une épaisse fumée rouge est visible à plusieurs kilomètres. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 8h30. L'un d'eux, blessé au doigt, est transporté à l'hôpital. L'extinction des foyers résiduels et les opérations de déblai se terminent 6 jours plus tard.
 Les conséquences économiques de l'accident sont très importantes. Le préjudice est estimé à 5 millions d'euros (perte de 60 % du chiffre d'affaires de la société, endommagement du bâtiment, de la marchandise et du matériel). Les 25 employés sont en chômage technique pour une durée indéterminée. La zone atelier et la zone administrative sont épargnées. Les déchets générés par l'incendie sont pris en charge par une société spécialisée.
 Un acte de malveillance serait à l'origine du sinistre.
-  **N°46853 - 09/07/2015 - FRANCE - 12 - CAMARES**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 14h30 dans un local technique de 30 m² abritant le système d'aspiration des sciures et copeaux d'une scierie. Les pompiers éteignent l'incendie. L'appareillage est détruit.
-  **N°46807 - 03/07/2015 - FRANCE - 30 - AVEZE**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Des poissons morts sont découverts sur l'ARRE. A l'arrivée des pompiers vers 10h45, le lit de la rivière est vert fluorescent sur 100 m. Les secours nettoient le réseau d'eau pluvial pour limiter l'impact de la pollution.
 Les communes de l'Ouest gardois, de Molières-Cavaillac, Avèze et Le Vigan prennent des arrêtés municipaux interdisant la baignade, la pêche et tout prélèvement dans l'ARRE.
 Le débordement d'une rétention contenant 1 à 2 m³ d'un produit de traitement de bois dilué serait à l'origine de la pollution. Le rejet se serait produit lors d'une opération de maintenance dans une scierie. Le mélange aurait migré dans la rivière via le réseau d'eau pluvial. Les caractéristiques physico-chimiques du produit, qui lui confèrent une totale miscibilité dans l'eau, ont limité l'action des secours.
-  **N°46785 - 01/07/2015 - FRANCE - 79 - LE VANNEAU-IRLEAU**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Dans une usine de fabrication de panneaux de bois, un feu se déclare vers 8h30 au niveau d'un silo de poussières de bois de 60 t. Le personnel tente de maîtriser le sinistre avant d'alerter les secours. Les pompiers mettent en place 3 lances : 2 sur le silo et 1 sur la toiture. L'incendie se propage à une partie de la toiture du bâtiment où se trouve la chaudière de l'établissement.
-  **N°46731 - 10/06/2015 - FRANCE - 58 - MYENNES**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare à 5h10 sur un tas de sciure de 15 m³ à l'extérieur d'une menuiserie. Le tas est proche d'un silo de 150 m³. Les pompiers éteignent le sinistre.
-  **N°46633 - 10/06/2015 - FRANCE - 01 - SAINT-MARTIN-LE-CHATEL**
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Vers 17 h, un feu se déclare au niveau d'un moteur électrique situé au-dessus d'un silo dans une menuiserie. Les secours éteignent l'incendie. Les pompiers effectuent une reconnaissance à l'aide d'une caméra thermique.
-  **N°46729 - 09/06/2015 - FRANCE - 17 - SAINT-JEAN-D'ANGELY**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Dans une usine de contreplaqué, une fuite est détectée vers 11h20 sur un fût de 1 m³ de peroxyde d'hydrogène. Le bouchon saute et le fût se déforme. Une vapeur se dégage et un taux d'oxygène supérieur à 26 % est mesuré au-dessus de l'ouverture. Les secours mettent en sécurité la cuve voisine. Ils récupèrent le produit au sol avec des buvards.
 L'avis de la CASU de l'INERIS est sollicité. L'organisme indique aux secours d/de:
 isoler les buvards et de les neutraliser par arrosage abondant ;ventiler le bâtiment ;laisser refroidir le fût, la quantité d'eau oxygénée se réduisant progressivement ;suivre les températures ;éloigner le matériel, les substances, susceptibles d'entrer en contact accidentellement avec le reste du contenu du fût si celui-ci venait à s'ouvrir ou à se déverser notamment lors de son transvasement.
-  **N°46721 - 08/06/2015 - FRANCE - 70 - VILLERSEXEL**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare à 12 h, lors de la pause déjeuner, sur un tableau électrique dans un atelier de production d'une scierie soumise à autorisation. Les pompiers circonscrivent le sinistre en 1 h. Sur les 28 employés, 23 sont en chômage technique. Selon la presse, l'exploitant se plaignait auprès de la mairie à propos de la pression d'eau au niveau des poteaux d'incendie depuis plusieurs années.
-  **N°46702 - 03/06/2015 - FRANCE - 19 - SALON-LA-TOUR**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 16 h dans une scierie soumise à déclaration. Les employés utilisent en vain des extincteurs. A l'arrivée des pompiers le bâtiment et l'important stock de bois à l'air libre sont totalement embrasés. Les secours traitent des foyers secondaires dans la nuit et le lendemain. La scierie est détruite et les 5 employés sont en chômage technique.


-  **N°48052 - 17/05/2015 - FRANCE - 38 - LE CHEYLAS**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 18 h dans une scierie dans un silo de 350 t de sciure de bois. Un point chaud se situe au niveau d'une vis sans fin en partie haute du silo. Il provient de la surchauffe d'une poulie sur un tapis. Les pompiers éteignent le feu et procèdent au dégarnissage de l'appareil. Le risque de propagation au process, qui est à l'arrêt, est écarté. L'exploitant établit une surveillance toutes les heures des points chauds et des éventuelles fumées. Le lendemain soir, ne constatant ni fumée ni point chaud, l'exploitant décide de redémarrer l'exploitation sans dépoter le silo malgré l'avertissement des pompiers.
-  **N°47021 - 04/05/2015 - FRANCE - 40 - CASTETS**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Une fuite est découverte sur une conduite enterrée transportant les effluents d'une scierie vers la mer. Un cratère est présent au sol au droit de la conduite. La production est stoppée. La canalisation est asséchée et la fuite est réparée. Les eaux traitées sont envoyées vers le bassin de confinement. Le sol et la nappe phréatique sont pollués.
-  **N°46474 - 15/04/2015 - FRANCE - 01 - MEXIMIEUX**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Les employés d'une société produisant des granulés de bois constatent dans l'après-midi la combustion de sciures. Le vent propage les sciures enflammées à l'extérieur du site et à proximité d'une balayeuse de l'entreprise. Un employé la déplace et éteint les points de combustion avec une lance incendie. En revenant chercher la balayeuse, il constate que cette dernière est en feu. Les pompiers sont alertés. Un stock de bois est évacué d'un bâtiment par une ouverture percée dans un mur de moellons. Le sinistre est éteint en 1 h. Une cuve contenant 2,5 m³ de gazole s'est rompue. Le site n'est pas sur rétention. Cependant, le sol est étanché sur la majeure partie de l'usine. Les eaux d'extinction sont soit absorbées par le bois soit s'écoulent dans un puits perdu. Une partie de ces eaux est pompée par une société spécialisée. La charpente métallique du bâtiment est endommagée. L'exploitant renforce la surveillance et le nettoyage aux abords du site et instaure une zone de stationnement pour ses engins, éloignée des limites du site et des stocks de matériaux combustibles.
-  **N°46468 - 11/04/2015 - FRANCE - 23 - BLESSAC**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Dans la nuit de vendredi à samedi, vers 4h20, un incendie détruit 300 m² d'une scierie de 1 600 m² à structure bois et bardage. Le propriétaire, qui réside à proximité, est réveillé par le crépitement des flammes. Il alerte les secours, qui maîtrisent le sinistre à 5h50. Aucune victime n'est à déplorer, les lieux étant inoccupés en cette fin de nuit. Un court-circuit au niveau de la coupe d'équerre, non en service lors du sinistre, serait à l'origine de l'incendie. Les machines et tapis de transfert sont hors d'usage. L'activité du site est mise à l'arrêt et 6 employés sont en chômage technique.
-  **N°46438 - 05/04/2015 - FRANCE - 67 - SOUFFLENHEIM**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Dans une scierie soumise à déclaration, un feu se déclare vers 20h30 au niveau de 2 hangars de stockage de bois de 500 m². Des riverains donnent l'alerte. Les pompiers protègent les bâtiments voisins. Ils éteignent l'incendie vers 3h45. Les 2 hangars et 1 000 m³ de produits finis sont détruits. Le préjudice est estimé à 600 000 euros. Cinq employés sont en chômage technique. L'outil de production est cependant épargné. Le site était à l'arrêt depuis 3 jours lorsque l'incendie s'est déclaré. Un acte de malveillance pourrait être à l'origine de l'incendie.
-  **N°46417 - 01/04/2015 - FRANCE - 38 - VEUREY-VOROIZE**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 6h30 sur une machine de coupe hydraulique dans une scierie soumise à autorisation. Les pompiers éteignent l'incendie dans la matinée. Deux employés sont intoxiqués par les fumées. Les 2 lignes de production de la scierie étant impactées, 35 employés sont en chômage technique.
-  **N°46404 - 24/03/2015 - FRANCE - 40 - MORCENX**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Vers 1h20, un feu se déclare sur une conduite d'évacuation de fibres de bois alimentant un silo dans une menuiserie. Les secours rencontrent des difficultés d'accès et craignent une explosion. Le personnel de l'établissement met en place 2 lances à eau. Les pompiers ouvrent une trappe d'accès juste devant le réservoir et refroidissent l'intérieur de la conduite. Une reconnaissance avec une caméra thermique permet de repérer 2 segments de tuyauterie chauds. Les composants sont ensuite remplis d'eau et nettoyés. La production sur la partie sinistrée est mise à l'arrêt le temps de l'intervention. L'entreprise poursuit son activité.
-  **N°46388 - 20/03/2015 - FRANCE - 88 - VALFROICOURT**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 3 h dans le bâtiment de stockage de 500 m² d'une scierie. Les flammes se propagent à l'outil de production. Les pompiers éteignent le sinistre vers 5h10. Le bâtiment de stockage et 2/3 de la chaîne de production sont détruits. Les 6 employés sont en chômage technique. La toiture des bâtiments endommagés contient de l'amiante. Une ronde de surveillance à minuit n'avait pas détecté d'anomalie.


-  **N°46362 - 13/03/2015 - FRANCE - 42 - USSON-EN-FOREZ**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Vers 3h30, un feu se déclare dans une scierie de 600 m² soumise à déclaration. Les pompiers protègent une cuve de 3 000 l de fioul. Ils réalisent un barrage de sciure afin d'éviter une pollution de la rivière proche. L'incendie est éteint dans la matinée. La scierie est détruite. Huit employés sont en chômage technique.
-  **N°46355 - 08/03/2015 - FRANCE - 39 - PATORNAY**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Vers 23h10, un feu se déclare dans une entreprise de traitement de déchets de bois et sciures soumise à déclaration. L'incendie est localisé au niveau des machines de traitement et sur le stockage de sciures. A leur arrivée sur place, les pompiers constatent que le sinistre s'est propagé à toute la bâtisse de 1 000 m². Ils éteignent l'incendie, après 2 h d'intervention, à l'aide de 6 lances en pompant l'eau dans l'AIN à proximité. L'exploitant signale qu'aucun chômage technique n'est à déplorer. L'activité reprend partiellement.
-  **N°46251 - 12/02/2015 - FRANCE - 42 - BOISSET-LES-MONTROND**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Dans une usine de transformation et de traitement du bois, un feu se déclare vers 21h30 dans un bâtiment de séchage du bois. Les pompiers éteignent l'incendie vers 23 h. L'activité du site n'est pas impactée. Selon la presse, le brûleur d'un four serait à l'origine du sinistre. L'entreprise a déjà été victime un an auparavant d'un incendie sur un stockage de bois (ARIA 44981).
-  **N°46213 - 30/01/2015 - FRANCE - 67 - MARLENHEIM**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Vers 18 h, un technicien utilise une meuleuse dans un atelier de maintenance d'une usine de panneaux de bois. Vers 18h45, 2 opérateurs passant dans l'atelier constatent un départ de feu au niveau des bouteilles de gaz du chalumeau. Ils alertent le service maintenance. Ce dernier alerte les secours. Pendant ce temps, l'incendie est maîtrisé à l'aide d'un extincteur. Vers 19 h, les pompiers refroidissent les bouteilles et désenfument les locaux. Aucun blessé n'est à déplorer et les dégâts matériels sont limités. Le feu se serait produit car le technicien a meulé sans prendre conscience des risques associés. Par ailleurs, les robinets des bouteilles du chalumeau n'avaient pas été fermés après utilisation. L'exploitant rappelle les consignes au personnel susceptible de meuler. Une zone adéquate est aménagée, ainsi qu'une zone de rangement pour le chalumeau. Un rappel de bien fermer les bouteilles après utilisation est affiché sur le poste de soudage.
-  **N°46164 - 17/01/2015 - FRANCE - 22 - LAMBALLE**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 22h45 dans l'unité de peinture de 2 500 m² d'une société de traitement d'éléments en bois soumise à autorisation. Les flammes menacent de se propager à 2 autres bâtiments de production. Le dispositif des pompiers atteint un débit de 210 m³/h. L'incendie est circonscrit à 0h45 et éteint à 5 h. Le bâtiment est détruit. La façade d'un autre est endommagée sur 150 m. L'usine n'était pas en production au moment du sinistre.
-  **N°46537 - 14/01/2015 - FRANCE - 40 - CASTETS**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare dans le local compresseur d'une scierie. Les employés attaquent le sinistre avec une lance incendie avant que les pompiers ne prennent la suite. Les 2 compresseurs du local sont détruits, tout comme 15 m² de toiture en fibrociment. L'exploitant répertorie les compresseurs sur ses sites, les éloigne des matières combustibles, installe une détection incendie et un réseau de sprinklage.
-  **N°46129 - 11/01/2015 - FRANCE - 47 - DURANCE**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Dimanche matin vers 11 h, un feu se déclare au niveau d'une raboteuse dans une menuiserie. L'incendie se propage à une installation de récupération des poussières et à un stock de produits finis. Les pompiers éteignent le sinistre à l'aide de 4 lances après 2h30 d'intervention. Au total, 200 m² sur les 1 300 que compte le bâtiment sont endommagés. La raboteuse et une partie du toit sont détruites. Le mur est endommagé et quelques produits finis sont partis en fumée. La production est ralentie mais aucun chômage technique n'est envisagé. La production de la machine incendiée est transférée sur une autre. Une surchauffe de la machine est à l'origine de l'incendie.
-  **N°46106 - 08/01/2015 - FRANCE - 19 - VIGNOLS**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Vers 15 h, un feu se déclare dans un silo en parpaings de 140 m³ contenant 20 m³ de sciure dans une menuiserie soumise à déclaration. Les pompiers éteignent l'incendie avec 1 lance puis vidangent la capacité. L'incident n'entraîne pas d'arrêt d'activité ou de dégâts matériels. Aucun impact sur l'environnement n'est par ailleurs observé.
 La conception du silo serait à l'origine de l'incendie. De par celle-ci, il est possible que le silo se retrouve en dépression par rapport à l'extérieur permettant ainsi des rentrées d'air chaud de la chaudière biomasse. L'air chaud circulerait via le conduit d'alimentation de la vis sans fin.
 A titre de mesure corrective, l'exploitant installe une "écluse" entre la chaudière et la vis sans fin d'alimentation du silo. Ce dispositif qui fonctionne sous pression permet de prévenir tout retour d'air chaud dans le silo notamment quand celui-ci est en dépression.


 **N°46001 - 22/11/2014 - FRANCE - 47 - DAMAZAN**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 23h15 dans une benne de sciure de bois dans une usine de 2 000 m² fabriquant de la litière pour animaux. Les secours démontent 500 m² de panneaux photovoltaïques en toiture jusqu'à 10h30 le lendemain matin. Ils épandent ensuite les 1 500 t de sciure sur un terrain voisin à l'aide de tractopelles. Des étincelles créées par le frottement de roulements se seraient propagées à la remorque de stockage. Une douzaine d'employés est en chômage partiel.

 **N°45906 - 01/11/2014 - FRANCE - 24 - NEGRONDES**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Dans une scierie, un feu se déclare vers 13 h dans un silo en béton de 60 m³ remplis au tiers d'écorces. Les flammes touchent la chaudière alimentée via un tapis roulant. Les pompiers étalent les copeaux au sol pour les arroser. L'incendie est éteint à 15h15. Des braises persistantes sont néanmoins traitées jusqu'au lendemain via un tapis de mousse. L'activité de l'entreprise n'est pas perturbée par ce sinistre.








 **N°45896 - 29/10/2014 - FRANCE - 47 - CASTELJALOUX**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Dans une usine de panneaux de bois, un feu se déclare vers 17 h dans un silo en béton de 800 m³ (hauteur : 26 m, diamètre : 8 m) contenant 240 t de sciure de bois alimentant une chaudière biomasse. Le POI est déclenché, le système d'aspersion du silo est mis en route. La température dans le silo est estimée à 250 °C. Les secours décident de vidanger la capacité par la vis sans fin en partie basse.
 Le lendemain à 3 h, la sciure s'embrase. La chute de blocs de sciure provoque plusieurs flashes thermiques. Les pompiers décident de noyer l'intérieur de la capacité pour réduire les flammes. La vidange se poursuit. La situation s'aggrave à 6h30 avec l'embrasement du silo sur toute sa hauteur, la destruction de la vis de vidange et l'apparition de fissures au sommet du silo. Devant le risque d'effondrement de la capacité, un périmètre de sécurité de 60 m est mis en place. L'aspersion dans le silo est remise en route. Les secours refroidissent le silo par l'extérieur, plusieurs explosions ont lieu dans la cellule. Des trouées sont réalisées pour évacuer la sciure.
 Le feu est éteint le 01/11 vers 10 h, 4 000 m³ d'eau ont été utilisés. La rétention du site étant insuffisante, une partie des eaux d'extinction, fortement chargées en MES, sont envoyées dans la rétention d'un site voisin.
 Durant les opérations d'extinction, un pompier est grièvement brûlé après qu'un amas de sciure incandescente lui soit tombé dessus. Deux autres sont incommodés par les émanations d'un groupe électrogène. L'industriel évalue ses pertes à 600 k€ (perte d'exploitation : arrêt du site pendant 9 jours, dégâts matériels, traitement des eaux d'extinction). Le silo doit être démolit ou faire l'objet d'un renforcement structurel.
 Le sinistre semble avoir été causé par un départ de feu dans un cyclone à l'issu d'une opération de débouillage. Le scénario d'un feu de silo n'était pas abordé dans l'étude de dangers du site.




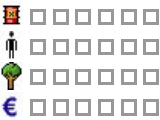




 **N°45882 - 27/10/2014 - FRANCE - 32 - EAUZE**
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Peu avant 2 h, un feu se déclare sur un silo de 100 m³ contenant 20 m³ de copeaux de bois dans une menuiserie soumise à autorisation (rubrique 2410). Les pompiers identifient le point chaud par caméra thermique et mettent en place 2 lances en protection. Les secours éteignent l'incendie après vidange du réservoir par une trappe en partie basse. Le chef d'établissement présent sur les lieux prévoit le chômage technique de 80 personnes pendant 24 h.

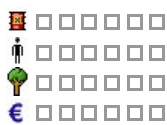
 **N°45858 - 23/10/2014 - FRANCE - 16 - JARNAC**
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Vers 11h15 dans une menuiserie industrielle soumise à déclaration (rubrique 2410), un départ de feu est détecté dans un silo de sciure. Les pompiers éteignent l'incendie. Le sinistre brûle 1 m³ de sciure et 64 manches filtrantes. L'intervention s'achève à 16h15.
 Le feu a pris dans une déligneuse suite au blocage et à l'échauffement d'un patin de pressage. Des particules enflammées ont été aspirées dans le système d'aspiration des poussières.
 L'exploitant étudie la possibilité d'équiper son réseau d'aspiration en détecteurs de points chauds asservis à un système d'extinction.

 **N°45754 - 23/09/2014 - FRANCE - 43 - JULLIANGES**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 20h30 sur une machine-outils dans une scierie soumise à autorisation. Les riverains donnent l'alerte. Les flammes percent la toiture en bois du bâtiment de l'entreprise. Le foyer principal est éteint à 22 h avec 5 lances. Les foyers secondaires sont traités dans la nuit. La gendarmerie effectue une enquête. Selon la presse, une défaillance électrique sur la machine-outils serait à l'origine du sinistre.

 **N°45735 - 19/09/2014 - FRANCE - 55 - REMBERCOURT-SOMMAISNE**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Vers 2h30, un feu se déclare dans un hangar de 600 m² à usage de stockage de palettes de bois dans une menuiserie. L'incendie se propage à un stockage de grume de 2 000 m² et de 5 m de haut se trouvant à l'extérieur. Les flammes sont visibles à 11 km à la ronde. Les secours ferment la D902 sur 1,5 km et mettent en place une déviation. Les pompiers maîtrisent le sinistre vers 7 h à l'aide de 7 lances dont une sur grande échelle et écartent tout risque de propagation. Ils rencontrent cependant des soucis d'alimentation en eau et sont contraints de puiser dans des points naturels à proximité. Les gendarmes effectuent une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.

-  **N°45708 - 13/09/2014 - FRANCE - 40 - LABOUHEYRE**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 19 h sur un stockage de sciure dans un bâtiment de 1 000 m² d'une scierie soumise à autorisation. Les pompiers éteignent l'incendie vers 23 h.
-  **N°45656 - 02/09/2014 - FRANCE - 07 - TOURNON-SUR-RHONE**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 19h10 dans une scierie de 2 000 m² soumise à autorisation. Un camping proche est évacué et la circulation interrompue pour faciliter l'accès au site. Le bâtiment est détruit, 7 employés sont en chômage technique. Le propriétaire et 1 pompier sont légèrement blessés. D'après les premières estimations, les dégâts sont évalués à 2 millions d'euros. Le feu a pris à l'occasion de travaux d'entretien réalisés par l'exploitant.
-  **N°45618 - 30/08/2014 - FRANCE - 40 - SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Dans une usine de fabrication de panneaux de bois, une explosion se produit à 18 h sur un réseau de dépoussiérage. Un cyclone est endommagé ainsi qu'une portion de tuyauterie. Un départ feu se déclare sur une toiture, dans le cyclone et dans un silo de copeaux secs. Les pompiers arrivent sur le site vers 18h15. Leur intervention se termine à 20 h. Après vérification des installations, l'unité redémarre le lendemain à 18 h. La perte d'exploitation liée à l'arrêt des installations est évaluée à 22 000 euros. Les coûts de remise en état s'élèvent à 70 000 euros.
 Un corps étranger (métaux, minéraux) aurait provoqué des étincelles lors de son passage dans le tambour d'un raffineur. A la suite de l'événement, l'exploitant prévoit d'installer un évent dans la partie supérieure du cyclone pour mieux évacuer les surpressions. Il étudie également le renforcement de son dispositif d'extinction/détection incendie.
-  **N°45571 - 09/08/2014 - FRANCE - 71 - VENDENESSE-LES-CHAROLLES**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare à 8h30 au niveau du four d'une usine de travail du bois pendant le week-end alors que l'usine est fermée. Les flammes se propagent à un stockage de 100 m³ de bois. La fumée émise perturbe la circulation sur la N79. Une partie du bâtiment de stockage s'effondre. Le feu est éteint avec 6 lances à eau vers 16 h. Les pompiers déblaient les gravats. Le stock de bois et un four sont détruits. La partie administrative de l'entreprise et la chaufferie sont préservées. L'activité de l'usine est suspendue.
-  **N°45564 - 07/08/2014 - FRANCE - 88 - RAMBERVILLERS**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Dans une usine fabriquant des panneaux de bois, un feu se déclare vers 5h30 dans la cellule d'un silo plat contenant 40 m³ de copeaux de bois à 80 °C sortant du séchoir. Des employés détectent de la fumée et alertent les secours. Ces derniers arrosent la capacité avec une lance et démontent les convoyeurs en partie haute afin d'éviter une propagation aux cellules voisines. Ils vidangent la cellule et terminent l'extinction vers 9h30. La production reprend à 15h30.
 Les eaux d'extinction (100 m³) sont dirigées vers un bassin de rétention de 1 000 m³ en amont de la station d'épuration du site. Ce bassin déborde et 450 m³ d'eau s'écoulent dans la MORTAGNE. Les copeaux de l'incendie sont stockés sur site sous surveillance puis sont brûlés dans la chaudière du site.
-  **N°45563 - 01/08/2014 - FRANCE - 19 - EGLETONS**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Dans une scierie, un feu se déclare vers 12 h au niveau d'une sortie de cyclone en bout d'une ligne de presse. Le personnel du site maîtrise le sinistre et protège les installations adjacentes. Les pompiers sont appelés en renfort, mais l'incendie est maîtrisé lors de leur arrivée sur le site. Les pertes (dégâts matériels) sont nulles. Les eaux d'extinction sont contenues dans un bassin de rétention, puis analysées avant rejet dans le milieu naturel. La présence de braises à l'intérieur d'une presse serait à l'origine des faits. Le détecteur incendie s'est bien déclenché mais trop tardivement. Après enquête, il apparaît que la cellule de détection était encrassée malgré un nettoyage mensuel. A l'avenir, l'industriel prévoit de nettoyer chaque semaine ce capteur.
 Durant l'accident, plusieurs éléments se sont avérés déterminants pour maîtriser le feu, comme :
 la formation des équipes pompiers du site, les moyens d'extinction lourds présents sur le site (lances+canons à eau) l'ajout de trappes anti-explosion sur les lignes de production.
-  **N°45505 - 18/07/2014 - FRANCE - 39 - ARBOIS**
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Un feu se déclare vers 20h30 dans les ateliers d'une usine fabriquant des charpentes en bois. Un voisin donne l'alerte. Un panache de fumée noire est visible à plusieurs dizaines de kilomètres. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité et protègent un silo de 1 500 m³ de copeaux de bois ainsi que 2 citernes enterrées, l'une de 15 m³ de gazole, l'autre de 20 m³ de fioul. Ils maîtrisent le feu vers 0h50 avec 5 lances puis terminent l'extinction et le déblai vers 15 h.
 L'incendie détruit 3 000 m² de bâtiment, soit 1/4 de l'usine. Les dégâts sont estimés à 6 millions d'euros. Les employés sont reclassés sur un autre site. L'inspection des IC se rend sur place le 21/07 et un arrêté de mesure d'urgence est pris pour :
 sécuriser les machines et installations contenant des produits chimiques puis protéger le bac de traitement du bois et sa rétention vidanger le silo de copeaux de bois caractériser la quantité de produit biocide actif présente dans les liquides vidanger traiter les déchets dans des filières spécialisées.

-  **N°45934 - 16/07/2014 - FRANCE - 43 - CRAPONNE-SUR-ARZON**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Dans une scierie soumise à autorisation, un feu se déclare vers 20 h dans une armoire électrique. L'incendie est localisé au sein d'un local technique protégé par des parois coupe-feu qui a été mis en service en 2005. Les pompiers éteignent les foyers. Un court-circuit serait à l'origine du sinistre. Le caisson étanche de l'armoire a bien joué son rôle.
-  **N°45451 - 05/07/2014 - FRANCE - 40 - LABOUHEYRE**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Dans une scierie soumise à autorisation, un feu se déclare vers 17h20 dans un bâtiment de 500 m² où est stocké de la sciure. Les pompiers éteignent le sinistre à 23 h avec 2 lances à eau.
-  **N°45409 - 24/06/2014 - FRANCE - 71 - SAINT-SYMPHORIEN-DES-BOIS**
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Dans une usine de charpentes en bois (lamellé-collé), un feu se déclare vers 12h30 dans le bâtiment abritant 2 silos de sciure de 1 400 m³ remplis à moitié. Un employé en pause déjeuner donne l'alerte. Les secours établissent un périmètre de sécurité et attaquent les flammes avec plusieurs lances. Toutefois, le rayonnement thermique endommage les structures métalliques environnantes. Les pompiers maîtrisent le feu vers 22 h. Les silos de sciure sont dépotés.
 Pour l'exploitant, le sinistre est dû à un problème mécanique sur la vis sans fin acheminant les copeaux. Il s'agit du 3ème incendie sur le site en 10 ans (ARIA 29328 et 43613).
-  **N°45285 - 17/05/2014 - FRANCE - 79 - SECONDIGNE-SUR-BELLE**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare à 19h15 au niveau de la cheminée d'un séchoir dans une scierie soumise à autorisation. L'exploitant coupe les énergies de l'unité. Après ouverture des trappes d'accès, les pompiers éteignent le feu vers 21 h avec 3 lances à eau. Il n'y a pas de chômage technique.
-  **N°45272 - 15/05/2014 - FRANCE - 19 - USSEL**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Vers 1h40, une explosion suivie d'un incendie se produit dans un local d'un séchoir d'une usine de fabrication de panneaux de bois. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 4 lances après 1h20 d'intervention. Selon l'exploitant, les dégâts se limitent à quelques milliers d'euros de câbles électriques endommagés.
 Des fibres incandescentes seraient tombées sur le toit et rentrées dans le local, via le bardage (jour de grand vent), ce qui aurait provoqué l'explosion, puis l'incendie. Le départ de l'incendie (initiateur des fibres incandescentes) proviendrait de l'extérieur de la plateforme située autour des cyclones du séchoir. Une enquête est réalisée par l'exploitant pour en déterminer l'origine.
-  **N°45130 - 03/04/2014 - FRANCE - 14 - MOULT**
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Un feu se déclare vers 9h30 dans l'unité de rabotage d'une usine de charpentes en bois soumise à déclaration. Les flammes se propagent d'un stock de copeaux à un silo de 50 m³ via une gaine d'aspiration. Les 25 employés évacuent le bâtiment. Les fumées en incommode 6 d'entre eux. Un périmètre de sécurité est établi et les énergies sont coupées. Les pompiers éteignent le sinistre à 16h30. Lors des opérations de déblaiement, un pompier reçoit des débris dans l'œil. Un bâtiment de 1 000 m² équipé d'une toiture en amiante est détruit. Une raboteuse serait à l'origine du sinistre.
-  **N°45064 - 17/03/2014 - FRANCE - 19 - EGLETONS**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Dans une scierie soumise à autorisation, un feu se déclare à 19 h sur le moteur d'une gaine d'aspiration de sciure vers un silo. Des employés montent sur le toit et éteignent le feu avec un extincteur. Les pompiers complètent l'extinction.
 Le moteur est détruit. Le sinistre est dû à la perforation du carter séparant la ventilation du moteur. Des débris de bois se sont accumulés autour du moteur et se sont échauffés. La perforation est probablement due au passage d'un corps étranger. L'installation étant sur le toit, la perforation et l'accumulation n'ont pas été détectées.
 L'exploitant renforce la surveillance de ce type d'installation. Un départ de feu s'est déjà produit la semaine précédente sur le même site dans un autre atelier (ARIA 45087).
-  **N°45059 - 14/03/2014 - FRANCE - 42 - SAINT-CHAMOND**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 4 h dans un stockage de bois traités de 1 000 m² d'une scierie soumise à autorisation. Une cuve de fioul se trouve à proximité. Les pompiers éteignent le feu en 2 h avec 6 lances à eau. Les eaux d'extinction sont rejetées dans les égouts. Les 10 employés sont en chômage technique, la structure des bâtiments ayant été fragilisée par le sinistre.



N°45087 - 10/03/2014 - FRANCE - 19 - EGLETONS

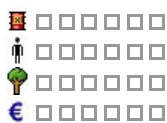
C16.10 - Sciage et rabotage du bois

Suite à une détonation, un incendie est détecté vers 19 h dans un refroidisseur de granulés de bois d'une scierie. Les flammes se propagent au circuit d'aspiration et au cyclone. Le personnel puis les pompiers interviennent. Le feu est éteint. Les eaux d'extinction (moins de 30 m³) sont recueillies dans le bassin de 5 700 m³ de la zone industrielle. Cependant, la vanne de sectionnement du bassin n'est pas actionnée par l'exploitant. En raison du faible volume d'eau par rapport à la capacité du bassin, il est probable que les eaux d'extinction aient subi une décantation avant leur rejet dans le milieu naturel.

Des particules de bois chauffées par friction dans les presses constituent probablement le point chaud à l'origine de l'incendie. L'apport important d'air, conjugué à la mise en suspension de poussières, a provoqué l'explosion et l'incendie.

Le refroidisseur accidenté, à la différence des autres présents sur le site, ne dispose pas d'un système de détection et d'extinction. L'exploitant décide d'installer un tel dispositif. Des événements anti-déflagration sont également posés sur le cyclone en sortie de ligne. Le plan d'amélioration des moyens d'intervention en cas d'incendie (achat de matériel, installation de poteaux incendie), débuté fin 2013, est poursuivi. L'exploitant forme 20 à 30 équipiers de seconde intervention à l'utilisation du nouveau matériel. Une procédure prévoyant la fermeture de la vanne de rejet du bassin de confinement est également rédigée.

En outre, l'exploitant met à jour les plans du site et met en œuvre une surveillance semestrielle de la qualité des eaux souterraines.



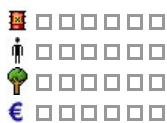
N°45036 - 09/03/2014 - FRANCE - 24 - BELVES

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

Dans une scierie soumise à autorisation, un feu se déclare vers 16 h dans un local technique qui abrite une chaudière fonctionnant 24h/24 et 7j/7. La chaleur dégagée sur le bardage du bâtiment propage l'incendie à 4 pneus stockés à l'extérieur. Un riverain donne l'alerte. Les pompiers interviennent et circonscrivent l'incendie à 17h45. Une surveillance de la zone est réalisée jusqu'à minuit.

Les pertes matérielles sont évaluées à 20 Keuros. Le délai de réparation est estimé à 72 h. Pendant ce temps, l'exploitant est dans l'impossibilité de maintenir l'activité sur l'atelier vernis. Une partie des eaux d'extinction est contenue dans le local et l'autre partie s'écoule dans le fossé en contre-bas du bâtiment. Ce fossé n'ayant pas d'exutoire, les eaux s'infiltrent donc dans le sol.

Selon l'exploitant, un retour de flamme s'est produit au niveau de l'alimentation de la chaudière. Il a généré l'éjection d'un couvercle sur une écluse. La sciure a continué à alimenter la chaudière et une partie est tombée au sol, provoquant le départ de feu dans le local technique.



N°45485 - 27/02/2014 - FRANCE - 73 - LA COMPOTE

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

Un feu se déclare vers 15 h dans un silo contenant 30 à 60 m³ de sciure dans une usine de panneaux de bois. Une explosion souffle le silo. Les pompiers éteignent l'incendie puis quittent les lieux vers 17 h. L'exploitant élimine les déchets (sciures souillées) en filière spécialisée.

L'inspection des installations classées, qui a eu connaissance de l'accident par la presse, se rend sur place les jours suivants. Il s'avère que les événements du silo sous-dimensionnés et l'aspiration insuffisante ont entraîné une élévation de la température de la sciure. L'effet de l'explosion a été amplifié par le faible remplissage de la capacité, augmentant le volume d'atmosphère explosive.

Lors du démontage d'un cyclofiltre, l'exploitant constate que celui-ci est partiellement bouché au niveau des manches à air. Il suppose qu'un tourbillon de poussières se serait formé et aurait provoqué l'inflammation. L'ensemble des manches à air équipant les cyclofiltres du silo est changé.



N°44985 - 22/02/2014 - FRANCE - 47 - CLAIRAC

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

Un départ de feu se produit vers 18h15 dans un bâtiment en charpente métallique stockant de la sciure dans une usine de litière pour animaux soumise à déclaration. Les riverains appellent les secours, l'usine étant fermée. Les pompiers évacuent 1 habitation et protègent des cuves ainsi qu'un bâtiment de séchage voisin. L'alimentation en gaz du séchoir est arrêtée. Les 300 m³ de sciure sont sortis et épandus pour faciliter l'extinction. Le bâtiment de stockage est détruit. Les dommages sont estimés à 30 Keuros. La gendarmerie effectue une enquête. Le bâtiment sinistré ne dispose pas de l'électricité.



N°44981 - 19/02/2014 - FRANCE - 42 - BOISSET-LES-MONTROND

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

Un feu se déclare vers 0h30 dans un local de stockage de 200 m² de sciure non traitée dans une usine de transformation et de traitement du bois soumise à autorisation. Les pompiers rencontrent des difficultés d'alimentation en eau et éteignent l'incendie vers 2h30 avec 3 lances dont une sur échelle. L'un d'eux est blessé aux pieds par la chute d'une bouteille ARI.

Les 60 m³ d'eaux d'extinction sont dirigés vers le réseau eaux pluviales qui se déverse dans le GAND. L'outil de production est épargné.

Selon la presse, un échauffement de la sciure dû au travail du bois serait à l'origine de l'incendie. L'inspection des installations classées se rend sur place le 19/02. Elle constate le non confinement des eaux d'extinction et l'absence de système de détection incendie.

-  **N°44954 - 10/02/2014 - FRANCE - 45 - FLEURY-LES-AUBRAIS**
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Lors d'une opération de découpe sur un bloc de mousse, un feu se déclare vers 16h50 dans un bâtiment de 3 000 m² d'une usine d'emballage industriel (caisses de bois). Une importante fumée noire est émise. Les pompiers éteignent l'incendie vers 18h30 avec 3 lances dont 1 sur échelle. Le bâtiment abritant le stockage est endommagé, notamment la toiture en fibrociment. Selon les analyses de l'exploitant, aucun risque n'est à craindre concernant l'amiante.
-  **N°44879 - 24/01/2014 - FRANCE - 88 - FOUCHECOURT**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 13 h dans un des séchoirs d'une scierie soumise à déclaration. Les fumées incommodes 1 personne. Les pompiers éteignent l'incendie en 25 minutes. Le sinistre brûle 15 m³ de parquet. L'activité de l'entreprise n'est pas affectée. Elle dispose en effet de 2 autres séchoirs du même type, celui qui a brûlé étant le plus ancien.
-  **N°44661 - 19/12/2013 - FRANCE - 47 - CASTELJALOUX**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Une usine de panneaux de bois prépare son arrêt pour les vacances de Noël. Les opérateurs vidangent progressivement les circuits d'eau de process vers un cuvier de 500 m³ puis vers les lagunes de stockage. Une panne d'électricité se produit. La totalité des vannes s'ouvrent, les eaux s'écoulent en même temps vers le cuvier qui déborde. La pompe de relevage n'étant pas alimentée à cause de la coupure de courant, 60 m³ d'eau de process se déversent dans l'AVANCE. Les agents de maintenance mettent 1 h pour rétablir l'alimentation électrique. Le circuit est ensuite purgé et le sol nettoyé. L'inspection des installations classées est informée par un riverain.
-  **N°44645 - 27/11/2013 - FRANCE - 50 - CARENTAN**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Un feu se déclare vers 0h05 dans une menuiserie de 5 000 m² ; un passant donne l'alerte. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 3h15 et terminent l'extinction à 9 h. Les 3/5 de l'usine sont détruits dont la zone de production ; la partie administrative est épargnée. Selon la presse, 40 employés devraient être en chômage technique pour 4 à 5 mois.
-  **N°44741 - 15/11/2013 - FRANCE - 79 - SECONDIGNE-SUR-BELLE**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Dans une scierie, le tapis d'alimentation de matières premières humides destinées à être séchées se met en défaut vers 17 h. Le manque de matière génère une élévation de la température dans le tambour sécheur. Le système de détection se déclenche et isole le tambour de la chaudière. Le système d'aspersion d'eau entre en action. Cependant, les produits présents dans le tambour brûlent et sont aspirés jusqu'à la cheminée, provoquant un départ de feu.
-  **N°44543 - 03/11/2013 - FRANCE - 86 - PLEUMARTIN**
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Un feu se déclare, vers 2 h, dans la partie fabrication d'un bâtiment artisanal de 500 m² d'une entreprise de fabrication de charpentes en bois soumise à déclaration. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances dont une sur échelle et protègent les autres bâtiments pour éviter la propagation du sinistre. L'entreprise reprend son activité normale 2 jours après. Une pollution des sols (eaux d'extinction) et de l'air (fumées de l'incendie) est constatée. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de prendre en compte ces pollutions dans le cadre du plan de gestion des sols pollués qu'il doit réaliser afin de régulariser les activités du site.
-  **N°44525 - 30/10/2013 - FRANCE - 81 - LABRUGUIERE**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Un feu se déclare vers 10h30 dans une usine de panneaux de bois au niveau d'une presse après des travaux de maintenance par meulage et soudage. Les flammes se propagent par appel d'air à l'enceinte même de la hotte d'aspiration de la presse. Les pompiers éteignent le feu à 12 h. Une société privée démonte 3 cheminées pour permettre aux secours de s'assurer de l'extinction complète (panneaux sandwichs). L'intervention s'achève à 18h15. La production est suspendue le temps de nettoyer l'unité et de la remettre en état de marche. La propagation de l'incendie a été favorisée par la présence de jus issus du pressage des panneaux. La présence de poussières de bois a accentué également les risques d'incendie et d'explosion. Les travaux avaient fait l'objet d'un permis de feu. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant une expertise sur l'événement afin d'en diminuer l'occurrence.
-  **N°44489 - 18/10/2013 - FRANCE - 40 - LINXE**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Dans une usine de panneaux de bois agglomérés, des fumées se forment sous des encolleuses vers 21 h. Une explosion se produit et des vitres sont brisées. Les silos secs de granulés de bois en amont, les filtres et les trémies d'alimentation de la chaîne de production sont mis sous arrosage (sprinklers). Les pompiers éteignent le feu dans une trémie. Après extinction, 2 silos de stockage sont vidangés. L'opération est de longue durée, les capacités étant noyées. Le sinistre a brûlé des tapis de convoyage ainsi que des câbles et des canalisations. Les eaux d'extinction sont recueillies dans une lagune. Les déchets de bois sont brûlés dans la chaudière biomasse du site. La découverte d'un impact sur une vis d'extraction d'un silo laisse penser qu'un corps métallique étranger aurait pu créer un point chaud qui se serait propagé grâce aux convoyeurs. La vis sans fin est contrôlée à vide.

-  **N°44479 - 18/10/2013 - FRANCE - 21 - CHATILLON-SUR-SEINE**
 *C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois*
 Dans une entreprise de fabrication de panneaux contreplaqués, un feu de sciure de bois se déclare vers 1h20 au niveau d'un silo de 100 m³ alimentant une chaudière. Une vingtaine de pompiers localise le foyer principal à l'aide d'une caméra thermique, puis maîtrise le sinistre avec 2 lances. Aucun chômage technique n'est envisagé et la chaîne d'exploitation peut reprendre à 7 h lorsque les secours quittent les lieux. Selon l'exploitant, un clapet de cheminée défectueux serait à l'origine de l'événement. Le composant incriminé est remplacé et sera changé à l'avenir tous les 5 ans.

-  **N°44452 - 12/10/2013 - FRANCE - 83 - FLASSANS-SUR-ISSOLE**
 *C16.10 - Sciage et rabotage du bois*
 Un feu se déclare vers 5 h dans une entreprise de 600 m² produisant des granulés et des pellets de bois. Les pompiers empêchent la propagation à un dépôt de carrelage et un atelier de mécanique voisins. Le feu est éteint vers 7h40. Des mesures ont été prises pour empêcher les eaux d'extinction de rejoindre la rivière proche. La gendarmerie enquête. Les stockages ont été détruits, tout comme les machines (séchoir, broyeur, presse...) et la structure même du bâtiment.

-  **N°44456 - 08/10/2013 - FRANCE - 03 - LA CHABANNE**
 *C16.10 - Sciage et rabotage du bois*
 Un feu se déclare vers 10 h dans le bâtiment de stockage de 300 m² d'une scierie à l'arrêt depuis 6 mois. Les pompiers éteignent l'incendie vers 14h30 avec 10 lances puis déblaient les lieux. La toiture est effondrée, 1 700 m² de lattes parquet et de planches en sapin sont détruits ainsi que la scie de coupe et la parqueteuse ; un autre bâtiment est endommagé. Une irisation est constatée sur la BESBRE. D'après la presse, un court-circuit dans l'aspirateur d'une machine pourrait être à l'origine du sinistre. La gendarmerie effectue une enquête.

-  **N°44317 - 16/09/2013 - FRANCE - 40 - MORCENX**
 *C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois*
 Un feu se déclare au niveau du déchargeur d'une presse dans une usine de panneaux de bois. Deux employés aperçoivent les flammes à 5h30 et tentent de les éteindre avec des extincteurs. Les détecteurs infrarouges se déclenchent à 5h32 alors que l'incendie se propage jusqu'au toit de l'atelier. L'opérateur en salle de contrôle stoppe les extracteurs d'air et la production, actionne les installations de déluge et alerte les secours. Les employés éteignent l'incendie à 5h45. Les pompiers effectuent une recherche de points chauds à l'aide d'une caméra thermique. Ils détectent à 6h30 un point chaud en haut de la presse après sa vidange et arrosent la zone. Les eaux d'extinction sont confinées au niveau de la lagune étanche de la station d'épuration. Les employés changent des câbles électriques défectueux et nettoient le sol. Ils tentent de redémarrer la production mais doivent arrêter car des fibres de bois mouillées par les eaux d'extinction entraînent le collage des panneaux. Une étincelle se serait produite au niveau de câbles électriques non fixés et dénudés. Ces câbles frottaient par ailleurs sur le bras du déchargeur. En outre, la présence de fibres (combustibles) sur les structures du déchargeur liée à un nettoyage bisannuel insuffisant a propagé le feu. Les dégâts matériels sont estimés à 500 € pour le remplacement des câbles et 15 000 € pour la perte de production. L'exploitant contrôle toutes les fins de course des presses et de leurs déchargeurs. Un gainage des câbles électriques est étudié ainsi que la mise en place d'une alimentation intelligente pour surveiller leur état.

-  **N°44226 - 20/08/2013 - FRANCE - 55 - ABAINVILLE**
 *C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*
 Un feu de chaudière se propage à un silo de 120 m³ de copeaux de bois vers 14h20 dans une menuiserie. Les pompiers ouvrent le silo en hauteur et vidangent la capacité à la main, le contenu étant trop compact pour être aspiré. L'intervention s'achève à 15h30 le lendemain.

-  **N°44219 - 19/08/2013 - FRANCE - 48 - SAINT-CHELY-D'APCHER**
 *C16.10 - Sciage et rabotage du bois*
 Un feu se déclare vers 23 h dans une scierie soumise à autorisation. Les pompiers attaquent le sinistre avec plusieurs lances à eau. Le feu est éteint vers 8 h ; 400 m² de bâtiment sont détruits. La gendarmerie enquête. Selon la presse, le sinistre serait parti d'un compresseur révisé le jour même.

-  **N°44190 - 10/08/2013 - FRANCE - 89 - SAINT-FLORENTIN**
 *C16.10 - Sciage et rabotage du bois*
 Un feu se déclare à 10h20 dans un bâtiment de production de 200 m² d'une société de travail du bois. Le sinistre se propage à un second bâtiment. Les secours déploient 2 lances à eau, 1 pompier est victime d'un coup de chaud. Le bois contenu dans les bâtiments est évacué. L'intervention s'achève à 21h15.




N°44112 - 23/07/2013 - FRANCE - 57 - PHALSBOURG

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

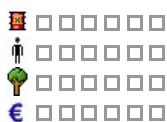
Un feu se déclare vers minuit sur une presse dans un atelier de production de 6 000 m² d'une usine de contreplaqué. Le dispositif d'extinction automatique (sprinkler) se met en route mais ne parvient pas à empêcher la propagation de l'incendie par le toit. Le feu est visible à 10 km et émet d'importantes fumées. Différents produits chimiques sont présents sur le site (urée technique, nitrate d'ammonium, colle...). Une centaine de pompiers déploie plusieurs lances à eau et protège des cuves de colle. Le sinistre se propage à 7 des 8 silos implantés au sein des installations de production générant l'auto-combustion des sciures de bois. Un périmètre de sécurité est établi autour des capacités. Des particules enflammées provoquent des départs de feu dans d'autres zones de l'établissement. Après épuisement de la réserve incendie, les pompiers utilisent le réseau public de la commune de Danne-et-Quatre-Vents, conduisant à une rupture d'alimentation d'eau potable pour les habitants. Une noria de camions est également organisée avec un point de pompage dans le canal de Lutzelbourg à 4 km. Les silos, refroidis par l'extérieur, menacent de s'effondrer (flux thermiques, poids des eaux d'extinction). Des experts préconisent le démontage des structures. L'industriel devra proposer à l'inspection des IC une méthodologie de démontage afin d'éviter les risques d'explosion. Les eaux d'extinction sont contenues sur le site (1 250 m³), sauf une partie qui s'est écoulée dans le milieu naturel à cause de la défaillance d'un obturateur. Elles sont analysées par un laboratoire spécialisé (HAP, DCO, MES...). Des analyses des fumées, des sols et végétaux sont par ailleurs prescrites par l'inspection des IC (HCN, NOx, PCB...). L'exploitant devra également traiter l'ensemble des déchets du sinistre dans des filières spécialisées. Les conséquences économiques de l'accident sont importantes pour l'entreprise : installations de fabrication de panneaux détruites, impacts sur les sociétés sous-traitantes de l'entreprise. Le site étant déficitaire depuis 2007, le groupe auquel il appartient décide de le fermer définitivement laissant 142 salariés sans activité.



N°43949 - 19/06/2013 - FRANCE - 69 - THEL

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

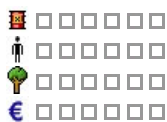
Un feu se déclare vers 8h30 dans le bâtiment de sciage d'une scierie soumise à autorisation. Les pompiers éteignent le sinistre avec 6 lances à eau et préservent la zone de triage et une partie habitation. Le transformateur d'énergie électrique ne contenant pas de pyralène a été protégé en premier. Le feu est éteint à 11h30, la surveillance du site dure jusqu'à 18 h. Les 10 employés sont en chômage technique. Des travaux de soudure à l'arc sur une machine seraient à l'origine du départ de feu. L'ensemble des locaux (hangars) d'une surface de plus de 1 300 m² sont endommagés. Les toits formés de tôles ondulées en éternit sont percés et ceux formés de bardages métalliques sont entièrement déformés ainsi que les charpentes et piliers métalliques.



N°43910 - 13/06/2013 - FRANCE - 88 - LE VAL-D'AJOL

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

Un feu se déclare vers 1 h dans le local électrique alimentant une scierie. Les riverains et le gardien d'une entreprise voisine donnent l'alerte. Les pompiers éteignent le sinistre à 3h30. Tous les câblages de sortie de l'alimentation électrique ont été endommagés ou brûlés. Le chômage technique concerne 25 employés pour 2 jours. La gendarmerie et le service de l'électricité se sont rendus sur place.



N°43888 - 10/06/2013 - FRANCE - 09 - VARILHES

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

Dans une scierie soumise à déclaration, un feu se déclare vers 14 h dans un local de 50 m² abritant 500 m³ de copeaux et sciures. Les pompiers éteignent l'incendie avec 3 lances.



N°43863 - 04/06/2013 - FRANCE - 40 - RION-DES-LANDES

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

Un feu se déclare vers 10h30 dans un silo de déchets de production (sciure, poussière de bois) dans un bâtiment de 500 m² d'une usine de panneaux de bois soumise à autorisation. Les lignes de broyage et de dépoussiérage sont arrêtées. Le personnel éteint des points chauds dans un broyeur et injecte de l'eau par le bas du silo. A 12 h, il est décidé de laisser brûler le contenu du silo et de protéger l'atelier par arrosage extérieur avec 2 lances à eau. L'électricité et l'air comprimé de l'atelier sont coupés. Le cyclofiltre est ensuite refroidi avec de l'eau. A 14h30, l'arrosage par une trappe anti-explosion en partie ouverte provoque un important dégagement de fumée. L'exploitant appelle les pompiers à 15h30. Ceux-ci protègent les employés qui vidangent le silo et finissent d'éteindre le feu. L'intervention s'achève à 17h30. La toiture, 2 trappes anti-explosion et les manches du cyclofiltre ont été endommagées. Le sinistre n'a pas de répercussion sur l'activité de l'entreprise. Un élément métallique ou un caillou passé dans un broyeur pourrait avoir créé une étincelle et déclenché le sinistre. L'exploitant organise un groupe de travail pour savoir comment éviter la propagation de l'incendie du broyeur au cyclofiltre et détecter plus rapidement le feu.





N°43813 - 17/05/2013 - FRANCE - 47 - LE PASSAGE


C16.10 - Sciage et rabotage du bois


Dans une scierie soumise à autorisation, un feu se déclare vers 16h en partie supérieure d'un silo de 120 m³ contenant 50 t de sciure de bois. Un second silo est situé à côté. L'alerte est donnée par les riverains, l'établissement étant fermé comme chaque vendredi après-midi. Des employés se rendent sur place avec les secours. Les pompiers refroidissent la capacité après avoir sécurisé les rues adjacentes au site. Vers 21 h, ils découpent une ouverture en partie basse afin de vider manuellement la capacité. L'appel d'air provoque une inflammation spontanée de courte durée. Le feu est stabilisé à 21h30, permettant la reprise de la vidange. L'extinction a lieu vers 1 h. Les pompiers quittent le site à 6 h après avoir contrôlé à l'aide d'une caméra thermique la présence éventuelle de points chauds. Les dégâts matériels se limitent au cyclone à sciure et au silo, 70 m³ de sciures ont été calcinés. Les eaux d'extinction, ne contenant que de la sciure, ont été rejetées dans la GARONNE après analyse. Un éclat métallique provenant d'une ligne de production pourrait être à l'origine du sinistre.


-  **N°43783 - 07/05/2013 - FRANCE - 87 - SAUVIAT-SUR-VIGE**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 3h30 dans un bâtiment de production de 2 500 m² d'une scierie soumise à déclaration abritant des machines, des palettes de bois, des cuves de gazole et des bouteilles d'acétylène. Les secours coupent les énergies et protègent le bâtiment administratif ainsi qu'un stock de 500 m³ de bois. Ils maîtrisent l'incendie vers 6 h avec 4 lances dont 1 sur échelle. Le bâtiment de 2 500 m² (une des 2 unités de production) est détruit et 7 employés sont en chômage technique. D'après les propos de l'exploitant retranscrits dans la presse, un défaut électrique pourrait être à l'origine du sinistre.
-  **N°43791 - 07/05/2013 - FRANCE - 10 - BUCHERES**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Une crue de la SEINE vers 6 h entraîne l'inondation d'une scierie. La crue n'était attendue qu'en début de soirée. L'eau remplit des fosses contenant des machines de travail du bois. Le parquet et le bardage de l'établissement sont endommagés. La majeure partie du stock de bois de la société se trouvait heureusement sur le site d'un sous-traitant. Les réserves de fioul de l'établissement sont emportées par la crue. L'exploitant estime ne pas avoir été prévenu suffisamment tôt.Plusieurs entreprises voisines sont inondées (ARIA 43784, 43787, 43789). Des hauteurs d'eau de plus d'un m sont observées en certains endroits de la zone industrielle. Les ministres de l'Intérieur et du Développement Durable se rendent sur place et indiquent que les territoires touchés seront classés en zone de catastrophe naturelle.
-  **N°43613 - 29/03/2013 - FRANCE - 71 - SAINT-SYMPHORIEN-DES-BOIS**
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Un feu se déclare vers 4h30 dans un silo de 200 m³ de sciure (hauteur 14 m) dans une usine de charpentes en bois. Les pompiers éteignent le feu vers 7 h avec 2 lances à eau et vidangent la capacité. Le déblaiement des déchets s'achève le lendemain. Les dégâts entraînent la mise en chômage technique de 20 employés. La gendarmerie enquête. La piste accidentelle est privilégiée, la chaufferie étant sous le silo. L'entreprise avait été complètement détruite par un incendie en 2005 (ARIA 29328) et reconstruite.
-  **N°43670 - 25/03/2013 - FRANCE - 37 - SAINT-PIERRE-DES-CORPS**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 13 h dans un cyclone à sciure d'une fabrique de parquet. Un opérateur attaque les flammes avec un RIA. Une explosion de poussières se produit vers 13h15 à l'arrivée des pompiers et arrache une trappe. Les secours éteignent le sinistre. Le cyclone est détruit. L'inspection des installations classées se rend sur place les jours suivants. Elle relève l'absence d'étude, de zone et de matériels ATEX. Elle relève également un manque de contrôle des RIA et des installations électriques, le mauvais nettoyage de la sciure et le stockage de produits chimiques sans rétention adaptée.
-  **N°43578 - 20/03/2013 - FRANCE - 43 - BRIOUDE**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 0h15 dans le hangar de stockage de 1 500 m² d'une usine de traitement du bois. Le vigile de l'entreprise voisine donne l'alerte. Les pompiers refroidissent la toiture métallique, éteignent l'incendie vers 1h20 puis déblaient les 200 m³ de gravats. La toiture du hangar est épargnée mais 8 palettes de 10 t de bois sont détruites. Le bâtiment étant dépourvu d'alimentation électrique et situé à l'écart des unités de production, la piste criminelle est suspectée.
-  **N°43499 - 01/03/2013 - FRANCE - 63 - SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 18 h dans une menuiserie, sur un stockage extérieur de 10 000 m³ de sciure. Les pompiers étalent le tas avec une pelleuse et éteignent l'incendie avec 2 lances vers 20 h. Des reconnaissances à l'aide d'une caméra thermique sont réalisées pour détecter d'éventuels points chauds. Une escarille sortie d'une cheminée se serait déposée sur le tas de sciure. Celui-ci se serait consumé sans générer de fumées.
-  **N°43293 - 17/01/2013 - FRANCE - 21 - SAINT-USAGE**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Un feu se déclare vers 18 h dans un local de stockage de 200 m² abritant des machines hydrauliques d'une usine fabriquant des panneaux de bois. Les flammes se propagent à 4 silos en béton de 10 m de haut contenant au total 1 300 m³ de copeaux de bois. Les pompiers éteignent l'incendie dans le local et arrosent les capacités en parties hautes et basses. Le lendemain, ils effectuent des trouées à l'aide d'un brise roche et terminent la vidange des silos vers 23 h.L'extinction des copeaux s'achève le 25/01 à 23 h. L'outil de production n'est pas impacté, mais il est à l'arrêt jusqu'au 24/01 à la suite de l'endommagement d'un local électrique. Les eaux d'extinction (sans additif) ont été récupérées en continu sous le silo et épandues sur un terrain non étanche de l'entreprise. Les cours d'eau proches n'ont pas été contaminés. L'origine de l'incendie n'est pas connue.A l'occasion d'une visite sur site après l'évènement, l'inspection des installations classées constate que la tenue de ce dernier est déficiente en particulier pour le stockage des produits dangereux. L'entreprise avait été victime de 3 incendies par le passé en 2007, 2008 et 2010.
-  **N°43244 - 07/01/2013 - FRANCE - 69 - GENAY**
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Un feu se déclare vers 17 h dans le silo à bois d'une menuiserie. Les secours vident la capacité pour atteindre le foyer principal. Le feu est éteint avec de la mousse à 3h15, l'intervention s'achève à 5 h.


 **N°42993 - 06/11/2012 - FRANCE - 59 - HOYMILLE**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Dans une usine fabriquant des panneaux composites, un feu se déclare vers 14h30 dans une gaine d'aspiration reliée à un silo de récupération des poussières de bois. Le service de sécurité interne intervient puis alerte les secours. Les 60 employés évacuent le site. Les pompiers réalisent des trouées, vidangent la capacité et éteignent l'incendie vers 17h30 avec 3 lances dont 1 à mousse. L'exploitation est arrêtée pendant 4 h mais les employés ne sont pas en chômage technique.


 **N°42949 - 23/10/2012 - FRANCE - 71 - PRISSE**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Dans une usine de panneaux de bois soumise à autorisation, un feu se déclare à 11 h dans un silo de 100 m³ rempli à 40% avec de la sciure. Les pompiers éteignent le sinistre avec 2 lances à eau. L'intervention s'achève à 16h30, il n'y a pas de chômage technique.


 **N°42761 - 11/09/2012 - FRANCE - 79 - POMPAIRE**
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Alors que des employés utilisent une meuleuse dans l'atelier peinture de 500 m² d'une menuiserie de 2 000 m², des étincelles enflamment vers 8h40 le stock de 500 kg de peinture et de solvants. Une importante colonne de fumée est émise. Les pompiers éteignent l'incendie avec 1 lance à eau et 1 à mousse, puis débardent l'atelier en tôle jusqu'en fin de matinée pour éviter une propagation au bâtiment mitoyen par la laine de verre. Un employé brûlé au poignet est soigné sur place. L'activité du site reprend le lendemain.

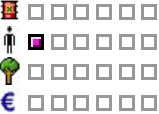
 **N°42730 - 10/09/2012 - FRANCE - 45 - SULLY-SUR-LOIRE**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Dans une usine de panneaux de bois, un opérateur intervient vers 1 h sur une chaudière de fluide caloporteur destiné à chauffer des presses. Le vase d'expansion d'huile thermique à 274 °C est plein à 72 % alors que la consigne de travail précise un taux compris entre 40 et 50 %. L'opérateur vidange ainsi une partie de ce vase dans un réservoir qui contient de l'huile à 60 °C. Après avoir déversé 2,5 m³ de produit, l'opérateur contacte la salle de commande qui lui confirme que la vidange peut être arrêtée. Alors qu'il s'apprête à redescendre dans la rétention en tournant le dos à la cuve, des vapeurs chaudes d'huile s'enflamment et le brûlent gravement aux membres inférieurs, au cou et au visage. Il portait ses EPI. Les vapeurs provenant d'un évent coudé du réservoir retombent dans la rétention. Une trainée de feu s'est propagée du fond de la cuve au local des pompes de circulation avant de s'éteindre d'elle même. Le chef d'équipe appelle les pompiers et le SAMU, un SST prend en charge la victime. Les circuits de fluide thermique sont vidangés rapidement suivant la procédure d'urgence. Le blessé est hélicoptéré dans un service spécialisé. Plusieurs pistes sont envisagées pour déterminer la source d'ignition du feu : téléphone de l'usine (l'opérateur n'avait pas son téléphone personnel avec lui) ; électricité statique causée par son gilet réfléchissant ; frottement des chaussures de sécurité ; appareil électrique défectueux ou accumulation de poussières...Le blessé ne possédait pas de lampe individuelle et l'éclairage de la zone est permanent, par ailleurs il n'a pas actionné d'interrupteur. A la suite du sinistre, l'exploitant modifie l'évent du réservoir en ajoutant une évacuation en toiture, installe un capteur d'hydrocarbures et une extraction d'air dans la rétention ainsi qu'une caméra afin d'éviter aux opérateurs de descendre dans la cuve pour réaliser des contrôles visuels. La motorisation ou la commande à distance des vannes est également envisagée.

 **N°42694 - 02/09/2012 - FRANCE - 79 - SECONDIGNE-SUR-BELLE**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Des poussières s'enflamment sous l'effet de la chaleur à 5h30 dans la cheminée d'un séchoir d'une scierie soumise à autorisation. L'alerte est donnée par un voisin du site. Les services de secours internes aidés ensuite par les pompiers éteignent le feu en 30 minutes. Les dégâts sont limités, l'activité de l'entreprise n'est pas perturbée. A la suite de l'événement, l'exploitant envisage les mesures suivantes : installation d'une colonne sèche (hors d'eau) sur la charpente multicyclone afin d'augmenter la réactivité d'intervention des secours ; planification des nettoyages de la cheminée de façon plus fréquente ; mise en place de caméras fixes de surveillance.


 **N°42686 - 31/08/2012 - FRANCE - 33 - SALAUNES**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare à 17h15 sur la toiture d'une scierie et dans un silo de sciure de 200 m³ lors d'un ramonage. Les pompiers éteignent le feu en toiture avec 1 lance à eau et épandent un tapis de mousse sur la partie haute du silo. La capacité est vidangée. Les secours quittent le site à 22h45.


 **N°42663 - 27/08/2012 - FRANCE - 35 - ARGENTRE-DU-PLESSIS**
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Un feu se déclare à 16 h au niveau d'une vis sans fin entre 2 silos de sciures (630 m³ et 200 m³) dans une menuiserie soumise à autorisation. Les silos sont refroidis avec 2 RIA manoeuvrés par les employés et 2 lances à eau des pompiers. La production de l'usine est arrêtée. Après avoir réalisé des mesures à l'aide d'une caméra thermique, les secours décident de vidanger les silos. A 17h30, l'usine est évacuée (15 personnes) ainsi que des maisons proches. La vidange se poursuit le lendemain. Un barrage de paille est installé pour filtrer les eaux de ruissellement. A 1 h, il n'y avait plus de points chauds dans le petit silo. Les équipes de secours restent sur le site jusqu'au lendemain, moment où les points chauds sont inexistant dans le grand silo. La vidange de la grande capacité a duré plus d'une semaine. Les copeaux vidangés sont considérés comme des déchets et sont mis en bennes puis pris en charge par une société spécialisée. Le système d'alimentation des silos avec vis sans fin est réparé le 29/08. Un nettoyage complet du dispositif et un changement des paliers sont réalisés. Après démontage, il apparaît que 4 paliers s'étaient usés prématurément. Cette usure est à l'origine d'un frottement métal/métal puis d'un échauffement qui a initié le feu. L'usure aurait été provoquée par un mauvais alignement des pièces lors d'une opération de maintenance. Après enquête, le technicien de la société sous-traitante reconnaît qu'il n'a pas eu le temps de vérifier l'alignement en fin de montage car la nacelle n'était plus disponible.

 **N°42654 - 25/08/2012 - FRANCE - 79 - LE VANNEAU-IRLEAU**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Des hydrocarbures et des résidus de colle provenant d'une usine de contreplaqué à l'arrêt depuis janvier 2009 s'écoulent vers 9 h dans le canal de la SÈVRE NIORTAISE. Les secours obturent une buse de 300 mm et installent un barrage flottant. Ils constatent la présence de nombreuses cuves de divers produits chimiques à l'abandon. La municipalité prend le 12/09 un arrêté interdisant l'entrée dans l'usine et la communauté d'agglomération envisage d'acquérir le site.

 **N°42540 - 01/08/2012 - FRANCE - 57 - PHALSBURG**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Un feu se déclare à 2h30 sur un séchoir dans une usine de contreplaqué soumise à autorisation. Les flammes se propagent à la toiture. Les pompiers déploient 5 lances à eau pour éteindre l'incendie. Les employés du site vidangent ensuite le silo sous la protection des secours. L'intervention s'achève à 7 h. Une personne a été incommodée par les fumées.

 **N°42502 - 25/07/2012 - FRANCE - 01 - MAILLAT**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 15 h dans un broyeur mobile à l'extérieur des bâtiments d'une scierie. Les pompiers empêchent la propagation du sinistre au reste de l'établissement. L'intervention s'achève vers 17 h, le broyeur est détruit.

 **N°42394 - 03/07/2012 - FRANCE - 85 - SAINTE-FLORENCE**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 23 h dans un silo à copeaux ouvert entre 2 bâtiments d'une scierie soumise à autorisation. L'alerte est donnée par des employés en poste de nuit. Les flammes se propagent à un bâtiment inutilisé. Les pompiers protègent les bâtiments voisins avec des lances à eau. Le débit du réseau d'eau du site n'est pas suffisant, l'alimentation est complétée par pompage dans un étang. Les employés déplacent des stocks de bois entravant la circulation des engins de secours. Des feux couvants sont détectés dans 2 silos fermés. Au cours de l'intervention, 3 pompiers inhalent des fumées, leurs collègues s'équipent alors d'ARI. L'incendie est circonscrit vers 4 h ; les secours quittent le site à 17h50 après traitement des foyers secondaires et déblaiement des débris. Le sinistre détruit le bâtiment de 1 600 m², le stockage de bois et un séchoir à bande ; 10 employés sont en chômage technique. Les eaux d'extinction sont recueillies dans des bassins hors du périmètre du site. La gendarmerie effectue une enquête. L'organisation de l'établissement en îlots permet de limiter la propagation. L'entreprise avait déjà connu un incendie en mars 2012 (ARIA 41897) sur un autre de ses sites situés quelques kilomètres plus loin. L'inspection des installations classées se rend sur place le 03/07. Le sinistre pourrait avoir été causé par la friction de pièces mécaniques. Des mesures particulières sont prises pour l'élimination de la toiture en fibrociment du bâtiment détruit (amiante). Le bois brûlé est broyé pour être utilisé dans la chaudière de l'établissement.

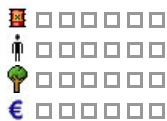
 **N°42205 - 25/05/2012 - FRANCE - 40 - PONTENX-LES-FORGES**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Dans une scierie soumise à autorisation, un feu se déclare à 19 h dans un cyclone à sciure de bois et se propage à un bâtiment de stockage de 3 000 m³. Les pompiers déploient 3 lances à eau pour lutter contre les flammes et 2 autres pour protéger les bâtiments voisins. Le feu est éteint à 22h30. Selon la presse, le sinistre serait d'origine accidentelle ou lié à des frottements mécaniques. L'exploitant indique avoir subi une perte d'exploitation.



N°42197 - 24/05/2012 - FRANCE - 43 - CRAPONNE-SUR-ARZON

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

Un incendie se déclare vers 15h30 dans le caisson métallique abritant les filtres à manches du système d'aspiration des poussières d'une usine de broyage et de tamisage de sciures. Les RIA de l'usine sont mis en oeuvre pour refroidir l'enceinte métallique. Les pompiers, à l'aide d'une colonne sèche débouchant au sein des filtres à manches, éteignent le foyer. L'absence de disques métalliques à la base de 5 manches fait penser que le frottement de ces manches en textile a pu fournir de l'électricité statique à l'origine de l'inflammation, sans explosion, des manches et des poussières de bois. L'exploitant prévoit de relier la colonne sèche à un RIA afin d'améliorer la sécurité des installations. La remise en service du filtre à manches endommagé est prévue en septembre 2012. En attendant 3 tamiseurs sur 5 sont à l'arrêt pour des raisons de sécurité. Un autre filtre à manches situé dans l'atelier de tamisage assure l'aspiration des 2 autres tamiseurs et 5 autres broyeurs. Il est envisagé de le déplacer à l'extérieur de l'atelier pour limiter les risques d'incendie ou d'explosion.



N°42187 - 20/05/2012 - FRANCE - 10 - SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

Un feu se déclare à 2h30 dans la chaufferie d'une usine de parquet en bois soumise à autorisation. Les flammes concernent le convoyeur alimentant en sciures la chaudière. Les pompiers éteignent le sinistre et vidangent les vis d'alimentation ; 35 employés sont en chômage technique pour 10 à 15 jours. L'incendie endommage un local téléphonique proche.



N°42347 - 11/05/2012 - FRANCE - 88 - RAMBERVILLERS

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

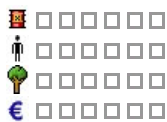
Un feu se déclare vers 16h30 dans un tas de sciure en vrac à l'extérieur d'une usine de panneaux de bois soumise à autorisation. Le temps sec et chaud, ainsi qu'un fort vent favorisent la propagation du sinistre ; la surface enflammée de 3 m² lors de l'alerte s'étend à 100 m² lors de l'intervention des équipes internes de sécurité, mais l'incendie est éteint avant l'arrivée des pompiers. Les 20 m³ de sciure impliqués seront utilisés comme combustible pour la chaudière biomasse de l'usine. L'inspection des installations classées est informée du sinistre. Une étincelle issue du pot d'échappement d'un camion ou mégot de cigarette jeté par un chauffeur pourrait être à l'origine du sinistre. L'interdiction de fumer sur le site est rappelée aux livreurs.



N°42070 - 20/04/2012 - FRANCE - 69 - MONTROTTIER

C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries

Dans une menuiserie soumise à déclaration, un feu se déclare vers 16h20 lors d'une opération de soudage réalisée sur la paroi extérieure d'un autoclave de traitement. Les travaux sont réalisés par des sous traitants. L'équipement avait été préalablement aéré pour évacuer les vapeurs de produits de traitement. Cependant, lors du soudage, la paroi s'est échauffée et les produits séchés encore présents dans l'appareil se sont embrasés. Le départ de feu est tellement rapide que les opérateurs n'ont pas le temps d'utiliser les extincteurs et les RIA proches. Les employés évacuent. Les pompiers utilisent 7 lances à eau pour éteindre les flammes, un engin de chantier écroule des pans de murs pour permettre l'accès aux foyers résiduels. L'établissement est détruit, 10 employés sont en chômage technique. L'un d'eux a été légèrement blessé à la tête. La reprise d'activité dans de nouveaux locaux est prévue pour janvier 2013 soit un arrêt de 8 mois.



N°42614 - 12/04/2012 - FRANCE - 40 - ANGRESSE

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

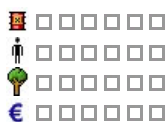
Dans une fabrique de parquet soumise à autorisation, un feu se déclare dans un bâtiment isolé vers 1h dans un caisson d'isolation phonique abritant un broyeur de plaquettes. Le personnel sur place intervient immédiatement pour circonscrire l'incendie. Alertés, les pompiers se déplacent également pour finir d'éteindre le feu. Les dégâts se limitent à de la tôle brûlée et des câbles électriques fondus.



N°42023 - 11/04/2012 - FRANCE - 40 - LINXE

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

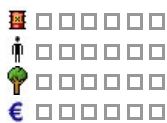
Dans une entreprise fabriquant des panneaux de bois, 3 explosions se produisent en 15 s vers 10h au niveau d'une chaîne de production. La zone impactée s'étend de la vis sans fin située en aval d'un séchoir jusqu'aux silos à copeaux de bois situés en sortie de la zone de triage, en amont de l'activité d'encollage. Ces 3 déflagrations se propagent sur l'ensemble de la chaîne et touchent aussi bien les silos que les convoyeurs. Les copeaux présents dans les silos s'échauffent et s'enflamment provoquant des départs de feu. L'exploitant déclenche son POI à 10h15. Face à un risque de sur-explosion, il est décidé d'établir un périmètre de sécurité de 100 m. L'usine était en période de maintenance. 6 entreprises extérieures étaient présentes pour intervention dans la zone de l'accident qui a fait 8 blessés dont 2 graves (brûlures au visage et aux avants bras). Sur les 8 blessés, 5 sont des prestataires externes. Après avoir été transportés dans les douches/vestiaires (lieu de rassemblement mentionné dans le POI), ils sont évacués en direction des hôpitaux de Bordeaux, Dax et Bayonne. Les secours sont arrivés rapidement sur place avec plus de 50 pompiers mobilisés. Ils se sont par ailleurs attelés à refroidir les silos de stockage et à inerte les atmosphères des capacités (création d'un tapis de mousse par les événements) avant de les vidanger. Aucune conséquence hors du site n'a été relevée : pas d'explosion ou de rejets incommodes pour le voisinage, rétention des eaux d'extinction dans un bassin dédié. Le POI est levé à 19h30. Un régime de chômage partiel est néanmoins instauré du 27 avril jusqu'à la fin du mois de mai. Une enquête judiciaire est effectuée pour déterminer les causes de l'accident. Après enquête de l'inspection des installations classées (IIC), il apparaît qu'une opération de meulage sur une canalisation mal nettoyée du réseau de dépeussierage des convoyeurs serait à l'origine des faits. Cette opération n'aurait pas donné lieu à un permis de feu. La présence, en nombre, d'événements sur le réseau des convoyeurs et des silos a sans doute permis de limiter les dégâts de l'accident. L'exploitant prend plusieurs mesures : réajustement de son POI (sirène d'évacuation, lieux de rassemblement) ; amélioration de la délivrance du permis de feu avec interdiction d'intervention en simultané ; consignes de nettoyage et registre dédié ; étude du découplage des zones afin d'enrayer la propagation d'un incendie et/ou d'une explosion par des systèmes de sécurité passifs (suppression de bypasses et d'éléments de connexion) et actifs (arrosage automatique asservi à un système de détection).



N°41929 - 27/03/2012 - FRANCE - 09 - PRAT-BONREPAUX

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

Dans une scierie soumise à déclaration, un feu se déclare vers 21 h à la suite d'un court-circuit électrique dans un hangar abritant un stockage de bois de 1 400 m². Les pompiers déploient 6 lances à eau dont 1 sur échelle et protègent les autres bâtiments de la société ainsi que des cuves de fioul. Les services du gaz et de l'électricité coupent les énergies. Le foyer principal est éteint à 0h40 et l'intervention s'achève à 17 h. Le bâtiment, les machines-outils et 600 m³ de parquet prêts à être commercialisés sont détruits.



N°41900 - 16/03/2012 - FRANCE - 88 - RAMBERVILLERS

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

Un feu couvant se déclare vers 8h30 dans un silo de 5 000 m³ de copeaux de bois d'une usine de panneaux de bois soumise à autorisation. Les pompiers démontent les grilles de ventilation pour créer des événements et attaquent le feu en épandant un tapis de mousse sur la partie supérieure du tas. Le silo est ensuite vidangé. L'intervention des secours s'achève le lendemain vers 17h30. Une plaque d'un système de convoyage (redler) se serait détachée et serait venue s'enrouler autour d'une vis sans fin. Celle-ci, n'arrivant plus à emmener les copeaux, force et se rompt. L'échauffement provoque un départ de feu qui couve jusqu'à la vidange du silo et son extinction. Après l'accident, les plaques de redlers sont vérifiées pour voir si d'autres tôles auraient pu se détacher. L'exploitant étudie la possibilité de mettre en place un contrôleur de rotation sur l'extrémité de la vis cassée.



N°41897 - 13/03/2012 - FRANCE - 85 - SAINTE-FLORENCE

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

Dans une scierie, un feu se déclare vers 23 h dans un atelier de production disposant d'un stockage de bois de 500 m². Le vent attise les flammes. Les pompiers circonscrivent le sinistre à 4 h avec plusieurs lances à eau. Le personnel du site sort le bois et l'étale à l'extérieur. Le feu est déclaré éteint à 17 h. Les eaux d'extinction sont recueillies dans un fossé. Malgré la destruction du bâtiment, aucun employé n'est en chômage technique. Les dégâts sont estimés à 300 000 euros.



N°41861 - 06/03/2012 - FRANCE - 47 - DAMAZAN

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

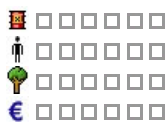
Dans une usine fabriquant des panneaux de bois soumise à autorisation, des eaux d'extinction d'un incendie survenu le 21/10/11 (ARIA 41147) s'écoulent de leurs bassins de rétention et polluent la GAUBEGE sur 2 km. A la suite de la pollution, l'exploitant constate que les planches en contreplaqué permettant l'obturation du bassin d'orage ont bougé. Les pluies des 2 jours précédents ont par ailleurs favorisé l'écoulement des eaux d'extinction. Il obture alors le bassin d'orage avec une bannière étanche recouverte de terre. L'inspection des installations classées note une mauvaise gestion des eaux d'extinction qui auraient déjà dû être traitées avant. L'exploitant recyclait ces eaux dans le cadre de son process. Les périodes de grands froids du mois de février ont toutefois perturbé leur recyclage : l'eau a gelé et n'a pas été traitée. L'inspection des IC demande à l'industriel de procéder sans attendre aux mesures nécessaires pour que les bassins d'orage et de confinement du site soient de nouveau opérationnels.



N°42616 - 05/03/2012 - FRANCE - 40 - SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

Dans une usine fabriquant des panneaux de bois, une explosion suivie d'un incendie se produisent vers 4 h sur un réseau de dépoussiérage. L'équipe de première intervention déploie des RIA. Vers 9h15, malgré l'arrosage prolongé, des fumerolles s'échappent du cyclofiltre. A 12 h, tous les points chauds sont traités. L'ensemble du réseau de dépoussiérage est contrôlé puis sécurisé. Selon l'exploitant, une étincelle se serait produite dans un broyeur du fait de la présence de bois non-conforme (détection d'étincelle relevée vers 3 h). Cette étincelle aurait généré un feu couvant dans le système de dépoussiérage puis l'explosion. Les dommages sont essentiellement matériels (manches de cyclofiltre, tuyauterie). L'accident entraîne toutefois un arrêt de production de 18 h soit une perte de production de 20 000 euros. Le coût de remise en état des installations est estimé à 12 000 euros. A la suite de l'événement, l'exploitant prend les mesures correctives suivantes: installation de 2 nouvelles cellules de détection d'étincelles ; augmentation de la fréquence d'inspection et de nettoyage des cellules de détection ; rédaction de consignes d'intervention en cas de détection d'étincelles ; amélioration du contrôle des zones d'accumulation de poussières ; installation d'un aimant sur le circuit d'alimentation en copeaux / sciures afin de piéger les pièces métalliques.



N°43116 - 25/02/2012 - FRANCE - 02 - HIRSON

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

Un feu se déclare vers 4 h dans le hangar de stockage de bois noble de 2 500 m² d'une scierie. La circulation est coupée. La forte demande en eau des pompiers provoque une baisse de pression chez les particuliers. Les secours quittent le site à 16 h le 26/02. L'outil de production n'est pas atteint. La gendarmerie effectue une enquête. Le bâtiment incendié avait fait l'objet d'intrusions avant l'accident.



N°41821 - 25/02/2012 - FRANCE - 40 - RION-DES-LANDES

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

A la suite de la détection d'étincelles dans un silo de copeaux de bois, la capacité est vidangée avec injection d'eau par les cyclofiltres. Les portes étant encombrées par un "mur" de copeaux collés à la paroi, il est décidé d'enlever cet obstacle à l'aide d'un canon à eau. Cette action génère un appel d'air qui provoque une explosion dans le silo qui contenait de la poussière en suspension. La vis aurait frotté contre le déflecteur du silo, créant ainsi un point chaud. Les dégâts de l'accident sont uniquement matériels : événements d'explosion, manches de cyclofiltre, camion incendie du site. A la suite de l'accident, l'exploitant découpe de 5 centimètres les déflecteurs de copeaux situés au dessus de la vis pour éviter le frottement.



N°41639 - 08/02/2012 - FRANCE - 57 - PHALSBOURG

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

En raison des températures basses, la puissance d'un séchoir de copeaux d'une usine de fabrication de panneaux en bois est augmentée. Une nouvelle installation de supervision est par ailleurs en cours de vérification pour ajuster les paramètres de contrôle. Une erreur dans le programme de commande provoque l'arrêt du ventilateur du séchoir. Le cumul de ces événements engendre un départ de feu dans l'appareil vers 11h20. Un opérateur déclenche aussitôt l'alarme interne. Malgré les basses températures qui provoquent le gel des conduites d'eau de compensation et d'extinction, les pompiers du site maîtrisent le sinistre. Néanmoins, pour s'assurer de sa maîtrise complète, il est fait appel aux pompiers extérieurs qui déploient 3 lances. L'installation est arrêtée quelques heures pour réparation. Un employé est légèrement blessé en glissant sur une plaque de verglas.



N°41669 - 08/02/2012 - FRANCE - 40 - RION-DES-LANDES

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

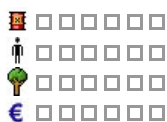
Dans une usine fabriquant des panneaux de bois soumise à autorisation, une explosion se produit à 17 h dans un séchoir à copeaux lors de sa phase d'arrêt. Les installations sont noyées par injection d'eau afin d'éviter tout risque de départ de feu. Un séchoir voisin est arrêté par précaution. Le bilan de l'accident fait état d'importants dégâts matériels sur toute l'alimentation du séchoir (tuyauteries, cyclones, événements). La production de panneaux bruts est ainsi ralentie. Des experts sont missionnés pour déterminer les causes de l'événement. Deux hypothèses sont évoquées : l'explosion de poussières de bois ou l'explosion de monoxyde de carbone.



N°41667 - 24/01/2012 - FRANCE - 40 - SOLFERINO

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

Dans une usine fabricant des panneaux de contreplaqués soumise à autorisation, un feu se déclare vers 2 h sur un conduit d'extraction des fumées d'un séchoir. Une équipe de nuit intervient à l'aide de RIA. Les pompiers arrivent sur le site vers 2h20. L'incendie est circonscrit à 3 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans un bâtiment. Le préjudice financier est estimé à 5 000 euros. Une erreur humaine basée sur le non respect d'une consigne d'exploitation est à l'origine de l'incendie ; pour remédier à cela, l'exploitant rappelle les consignes à son personnel. Des buses d'eau sont installées dans le tuyau d'extraction des fumées. Un bouton de marche forcée du dispositif d'arrosage est également mis en place.



N°42892 - 31/10/2011 - FRANCE - 47 - SAMAZAN

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

Vers 12 h dans une usine de production de panneaux de bois, des résidus de biomasse accumulés dans une chaudière s'enflamment brutalement, actionnant une torchère de sécurité. Un panache noir est émis à la cheminée de l'usine. La chaudière biomasse est alimentée par des produits connexes et des plaquettes forestières (écorces, plaquettes de peuplier, bois de pin, broyats de palettes). Ces composants sont mélangés sur parc pour en faire un combustible le plus homogène possible. Cependant, les volumes de chaque composant et leur taux d'humidité pouvant être différents, des écarts de températures au niveau du foyer de la chaudière peuvent survenir et provoquer un nuage de fumées traduisant ces différents modes de combustion. A la suite de l'événement, l'exploitant sensibilise son personnel afin d'assurer de façon régulière l'alimentation de la chaudière avec un mélange homogène et mieux adapté à une combustion optimale.



N°41147 - 22/10/2011 - FRANCE - 47 - DAMAZAN

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

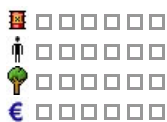
Dans une usine fabriquant des panneaux de contreplaqués soumise à autorisation, un feu se déclare vers 17 h sur un stockage extérieur de 6 000 m³ (2 000 t) de feuilles de bois alimentant une chaudière. L'alerte est donnée par un voisin. Une quarantaine de pompiers intervient. L'exploitant étale le bois que les pompiers arrosent avec 10 lances à eau. A 19 h, l'industriel ferme les portes coupe-feu de l'usine et met la chaudière hors tension. Le sinistre est éteint à 8 h le lendemain, les pompiers quittent les lieux à 12h30. Le préjudice économique est estimé à 40 k€ : 1 000 t de bois ont brûlé. Les eaux d'extinction se sont écoulées dans le bassin d'orage puis dans la GAUBEGE, car la vanne pilotant la collecte dans le bassin des eaux d'extinction était ouverte malgré les consignes données par la direction lors de l'accident. Les eaux retenues, contaminées par les cendres, seront traitées dans les étuves de l'usine, l'ONEMA suivra la pollution. L'origine du sinistre n'est pas connue, la gendarmerie effectue une enquête. Le feu est parti de l'endroit du stockage le plus proche de l'usine. Le bois étant sec, l'inflammation suite à fermentation est exclue. En septembre 2010, un silo de copeaux de bois avait pris feu. En juin 2011, un feu accidentel s'était déclaré dans le même stockage de feuilles de bois (ARIA 40499). L'inspection des installations classées se rend sur place le 24/10. L'exploitant lui remet ses conclusions sur l'accident. Il prévoit également de mettre en place un gardiennage du site, d'améliorer la formation des employés sur les consignes en cas d'incendie, de clôturer totalement le site et d'équiper le stockage de vidéo-surveillance.



N°41895 - 26/09/2011 - FRANCE - 70 - CORBENAY

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

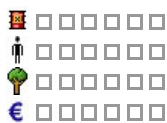
Dans une usine de panneaux de bois soumise à autorisation, un flexible d'alimentation en fioul lourd d'un brûleur se rompt à 16 h ; 300 l d'hydrocarbures s'écoulent sur le sol et polluent par la suite le CLOS CHAMP TENON sur 300 m. Convergeant normalement vers un bassin de confinement, le réseau d'eau pluviale a été isolé du milieu extérieur en fermant une vanne. Toutefois, la bouche par laquelle le fioul s'écoule n'est pas reliée au réseau et donne directement dans le ruisseau en raison d'une vanne restée ouverte. Une société privée spécialisée installe des barrages flottants et utilise de l'absorbant pour récupérer le polluant. L'exploitant diffuse un communiqué de presse. Pour restaurer le cours d'eau, il est décidé de pêcher les poissons du tronçon pollué, de dévier le ruisseau et de curer 140 t de sédiments sur 200 m de long. L'usine prend en charge les 55 Keuros de l'opération. La canalisation d'égout du site est bétonnée et un limiteur de pression est installé sur le circuit de fioul lourd de l'usine pour préserver les flexibles.



N°40987 - 24/09/2011 - FRANCE - 86 - VOUNEUIL-SOUS-BIARD

C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries

Sur le site d'une fabrique de charpentes, un feu se déclare à 1 h sur un stock sous appentis de bois d'ouvrage. Les pompiers éteignent l'incendie avec 3 lances à eau, 500 m² de stockage sont sinistrés. La gendarmerie s'est rendue sur place.



N°40975 - 22/09/2011 - FRANCE - 79 - CERSAY

C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries

Un feu se déclare à 17 h dans un silo de sciures de 200 m³ rempli au tiers d'une menuiserie soumise à déclaration. La température dans la capacité est de 80 °C. Les pompiers épandent un tapis de mousse sur la partie supérieure et vidangent le contenu avec l'aide d'une entreprise extérieure. L'opération se termine vers 0h30. La gendarmerie effectue une enquête.



N°40937 - 13/09/2011 - FRANCE - 61 - TINCHEBRAY

C16.10 - Sciage et rabotage du bois


Dans une scierie, un feu se déclare vers 6 h dans un bâtiment de 200 m² abritant une cuve de 1 000 l de fioul, des fûts de graisse et du matériel d'affûtage. Les flammes se propagent à un local de 50 m², ainsi qu'à un conteneur de sciure et menacent le bâtiment principal de 2 000 m². Les pompiers éteignent l'incendie vers 9 h avec 5 lances dont 1 sur échelle. Ils constatent une irisation sur le NOIREAU traversant l'entreprise, installent un barrage flottant et utilisent un absorbant ; un point de captage se situe à 10 km. La ligne de sciage et des armoires électriques sont détruites ; l'activité est arrêtée et 32 employés sont en chômage technique pour 15 jours. Des étincelles provenant des appareils de soudure seraient à l'origine de l'incendie.




N°40901 - 08/09/2011 - FRANCE - 32 - PLAISANCE


C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries


Un feu se déclare vers 12h30 dans le cyclone d'aspiration de sciure de bois d'un silo de 20 m³ d'une menuiserie industrielle. Un repérage par caméra thermique sur un silo voisin contenant 350 m³ de sciure révèle 2 points chauds. La production est suspendue jusqu'au lundi (12/09), 27 employés sont en chômage technique.


 **N°40696 - 05/08/2011 - FRANCE - 03 - EBREUIL**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Dans une scierie de 2 500 m², un feu se déclare vers 4 h dans un atelier de 500 m² abritant des palettes, des planches en bois et des machines hydrauliques. Les pompiers protègent un bâtiment annexe avec 2 lances et éteignent l'incendie vers 10h30 avec 6 lances alimentées dans un étang. Selon l'exploitant, entre 10 et 15 employés seront en chômage technique. Un élu s'est rendu sur les lieux.

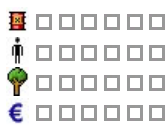
 **N°40691 - 04/08/2011 - FRANCE - 40 - MORCENX**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Un feu se déclare à 2h30 à la sortie d'un tambour écorceur d'une usine de panneaux de bois. Alerté par la centrale de détection incendie, le personnel de garde se rend sur place pour constater un départ de feu au niveau du tapis sous le tambour écorceur. La présence de combustibles (bois, écorces, poussières de bois) dans la zone de travail favorise la propagation de l'incendie. Le personnel commence alors à lutter contre le feu mais, devant l'importance du sinistre, alerte les pompiers à 2h40. Arrivés sur les lieux vers 3 h, les secours maîtrisent l'incendie vers 5h30, puis éteignent les foyers résiduels. Les points chauds sont recherchés à l'aide d'une caméra thermique. Les eaux d'extinction sont collectées dans une lagune étanche de la station d'épuration. Un tapis roulant de 60 m et un tambour d'écorçage sont détruits, 30 m² de toiture sont également endommagés. Le coût des réparations et de remplacement du matériel est évalué à 20 000 euros (hors toiture). Des travaux de soudure menés en fin d'après-midi sur la bande de roulement du tambour écorceur dans le cadre d'une opération de maintenance seraient à l'origine du sinistre. Un permis de feu avait pourtant été rédigé et le personnel de garde, malgré 3 rondes de sécurité (18 h / 21 h / 0h30), n'avait rien constaté d'anormal. L'exploitant envisage de nettoyer la zone du parc à bois et de suivre les résultats des analyses des eaux d'extinction au niveau de la station d'épuration. Il prévoit à l'avenir, en plus de la délivrance d'un permis de feu, d'arroser abondamment la zone et les abords où auront lieu des travaux par points chauds.

 **N°40658 - 22/07/2011 - FRANCE - 83 - BRIGNOLES**
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Un feu se déclare vers 2 h dans une usine de portes et volets en bois de 5 000 m². Les pompiers éteignent l'incendie vers 7h30 avec 3 lances. Seul le stock de matériaux est détruit, aucun employé n'est en chômage technique. La municipalité est informée.

 **N°40603 - 04/07/2011 - FRANCE - 14 - BLAINVILLE-SUR-ORNE**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Dans une scierie, un feu se déclare vers 19h30 au niveau d'un stockage externe de bois. L'incendie se propage à un tapis roulant ainsi qu'au silo de stockage de sciures. Les pompiers interviennent et circonscrivent le feu à l'aide de lances à débit variable vers 21h30. L'exploitant n'a pas déterminé les causes exactes du sinistre lors de la visite de l'inspection des installations classées (IC) après l'accident. Il envisage de réduire le volume de bois destiné au fonctionnement de la chaudière, de réviser les procédures de stockage et de déplacer/créer des murs en béton.

 **N°40604 - 03/07/2011 - FRANCE - 32 - EAUZE**
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Un feu se déclare, vers 9h10, sur le haut d'un silo contenant 320 m³ de copeaux de bois. Le gardien de l'usine alerte les pompiers et le responsable sécurité du site. Deux membres de la maintenance isolent électriquement la chaudière alimentée par le silo. Une grande échelle est déployée ainsi qu'une lance dirigée vers le haut du silo. Rapidement, il devient évident que l'incendie provient de copeaux chauds accumulés sur le haut de la capacité et sur les toitures environnantes. Le sinistre est maîtrisé vers 11 h. Des contrôles de température par thermographie sont faits et ne mettent pas en évidence de combustion résiduelle. Néanmoins, l'observation de fumées conduit le responsable des secours à demander la vidange du silo. A partir de midi, le dispositif est allégé. Seule une équipe de 8 pompiers est affectée à la vidange qui se terminera vers 1h30. La chaudière est relancée vers 4 h. L'usine fonctionne quasi normalement dès 5 h. Les dégâts matériels constatés sont négligeables grâce à l'efficacité des différents intervenants. Selon l'exploitant, l'incendie résulterait d'un défaut de combustion de la chaudière et de fuites sur le réseau de transport des copeaux. A la suite de l'événement, l'industriel envisage de : vérifier le fonctionnement de la chaudière et d'y installer un filtre à poussières ; réparer les tuyaux endommagés ; nettoyer les toitures.

 **N°40499 - 24/06/2011 - FRANCE - 47 - DAMAZAN**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Un feu se déclare vers 13 h sur un tas de 6 000 t de copeaux, sciure et déchets de bois, à l'extérieur d'une usine fabriquant des contreplaqués. Un important panache de fumée se dégage. Les pompiers évacuent les 45 employés. Ils protègent également l'usine distante de 50 m ainsi que les autres tas de bois avec 3 lances et un rideau d'eau. A partir de 18h30, les pompiers évacuent et étalent le tas de bois avec 3 engins de chantier puis l'arrosent. Le feu est considéré éteint le 26/06 vers 19h30. D'après la presse, le préjudice est estimé à 160 000 euros mais pourrait s'alourdir. Le tas de sciure, copeaux et déchets de bois servaient à alimenter une chaudière. L'outil de production n'étant pas impacté, l'activité du site se poursuit normalement. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine du feu.



N°40466 - 15/06/2011 - FRANCE - 89 - SAINT-FLORENTIN

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

Dans une scierie soumise à autorisation, un rondin de bois éclate lors de son fraisage. L'un des éclats reste coincé entre la tête et la buse de guidage du rondin fini ce qui provoque son échauffement. La particule de bois échauffé est ensuite aspiré dans un silo à sciure. Vers 15h30, un opérateur aperçoit de la fumée au niveau de la fraiseuse. Il arrête la machine et la ventilation pour effectuer les vérifications d'usage. Il constate qu'il n'y a pas d'éclat de bois coincé, ni de bois noircis dans les chutes tombées du piège de l'aspiration. Les éléments provoquant la fumée doivent ainsi se trouver à l'intérieur du silo de stockage. A 16 h, l'alerte est donnée par un contremaître. Les pompiers sont avertis et se rendent sur place afin d'arroser la partie de la capacité en feu. Une fois éteint vers 17h30, le silo de sciures est vidé. Une surveillance de la capacité est mise en place afin de minimiser le risque de reprise de feu. Le bilan de l'accident fait état d'une zone de couverture en tôle translucide détruite au dessus de l'ancienne chaufferie. Le mur en brique du silo est également fissuré. A la suite de l'événement, l'exploitant envisage de changer la fraiseuse qui est vieillissante. Les jeux de fonctionnement de la machine sont en effet potentiellement sources d'incendie. En attendant ce remplacement, la direction du site prend des mesures de prévention afin que les utilisateurs de la machine alertent le responsable du site à la moindre anomalie. Une fiche de consignes de sécurité est rédigée pour application immédiate.



N°40310 - 20/05/2011 - FRANCE - 25 - BESANCON

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

Un feu se déclare à 4 h dans une scierie-menuiserie de 2 500 m². Le chef d'entreprise résidant sur place alerte les secours. Les pompiers rencontrent des difficultés d'alimentation en eau mais maîtrisent l'incendie avec 6 lances. Les bouteilles de gaz des chariots élévateurs éclatent sous l'effet de la chaleur. Un pompier, victime d'un blast dû à l'explosion d'une bouteille de gaz, est hospitalisé. Le bureau d'étude, la serrurerie et l'atelier charpente étant détruits, 23 salariés sont en chômage technique. Après une réunion de concertation, les secours déblaient les lieux et implantent à proximité une zone pour stocker les déchets brûlés. Des experts se rendent sur place pour déterminer l'origine du sinistre.



N°40297 - 15/05/2011 - FRANCE - 45 - SULLY-SUR-LOIRE

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

Vers 6 h dans une usine fabriquant des panneaux de bois agglomérés soumise à autorisation, une inflammation de poussières fines entraîne une explosion dans un élévateur de copeaux de bois verts. Un opérateur reçoit en pleine face un flux d'air chaud. Victime d'un érythème du front sans lésion cutanée, les secours le transportent à l'hôpital. L'incendie est circonscrit vers 9h45 par le personnel du site et les pompiers.

A la suite de l'accident, l'exploitant établit un arbre des causes dont les événements initiateurs seraient :

une siccité inhabituelle du mélange copeaux de bois verts / broyat de palettes ; une source d'ignition non encore déterminée sur l'élévateur.

Ainsi, l'exploitant propose à l'inspection des installations classées de :

renforcer le système d'extinction/détection d'étincelle existant sur les installations ; installer des trappes d'explosion pour améliorer les systèmes antidéflagrant ; pulvériser systématiquement des substrats en entrée d'installation pour combattre l'effet de siccité introduit par de fines particules.



N°40153 - 18/04/2011 - FRANCE - 12 - DECAZEVILLE

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

Un passant signale à 13h30 de la fumée sur le site d'une parqueterie en cours de dépollution. Le dégagement provient d'un fût de 200 l de diisocyanate de diphénylméthane à 10 %. Une équipe de pompiers équipée de scaphandre et d'appareils respiratoires intervient. Une société spécialisée se charge de l'enlèvement et du traitement du produit. L'intervention dure 2 h. Selon la presse, le produit serait rentré en contact avec de l'eau qui aurait engendré une réaction exothermique ainsi qu'un dégagement de vapeurs nocives.



N°40117 - 16/04/2011 - FRANCE - 40 - MIMIZAN

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

Dans une usine de transformation de bois soumise à autorisation, du bois se coince entre le palier et le bâti d'une déligneuse vers 10h30. Le bois s'échauffe et déclenche un départ de feu. Un opérateur maîtrise l'incendie à l'aide d'un extincteur. Les installations sont contrôlées. Vers 16h30, de la fumée est détectée au-dessus d'un cyclofiltre. Les pompiers sont appelés. A 17h30, le feu est éteint. Un salarié de l'entreprise s'est brûlé lors de l'ouverture de la trappe du cyclofiltre.



N°40095 - 10/04/2011 - FRANCE - 88 - CONTREXEVILLE

C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries

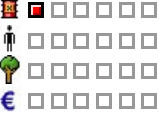
Un feu se déclare dans un silo métallique de copeaux de bois d'une menuiserie industrielle avec une importante émission de fumée. Le sinistre menace de se propager à l'usine par les conduites d'alimentation. Les pompiers éteignent l'incendie avec plusieurs lances à eau et vidant le silo. Un élu et la gendarmerie se sont rendus sur place.

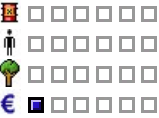



N°40059 - 30/03/2011 - FRANCE - 36 - ARDENTES


C16.10 - Sciage et rabotage du bois


Dans une scierie soumise à autorisation, un incendie se propage vers 0h55 à un bâtiment de 1 000 m² abritant un atelier de 80 m² et provoque l'explosion de bouteilles d'acétylène. Les pompiers rencontrent des difficultés pour l'approvisionnement en eau et établissent des lignes d'alimentation dans l'INDRE situé à 800 m. L'alimentation en gaz naturel est coupée dans l'usine. Les secours éteignent l'incendie vers 7h45 avec 8 lances dont 1 à grande puissance. Les 2 bâtiments de la scierie employant 45 personnes et contenant 1 000 m³ de bois sont détruits. Les dégâts sont estimés à plusieurs millions d'euros. A la suite de l'enquête de la gendarmerie, un employé est soupçonné d'être à l'origine du sinistre.

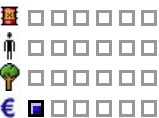

N°39955 - 11/03/2011 - FRANCE - 59 - ARTRES
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Peu après midi, une explosion de poussières de bois se produit dans le broyeur d'une usine de granulés de bois pour chauffage de 5 000 m² soumise à déclaration, entraînant un incendie et l'émission d'une fumée noire. Le sinistre se propage au reste du bâtiment par les tapis roulants en caoutchouc, ainsi qu'à la charpente. Les pompiers créent des exutoires en toiture, démontent les compacteurs et inertent les canalisations de poussières avec de la mousse. Ils utilisent 6 lances à eau et 1 à mousse et rencontrent des difficultés d'alimentation en eau. L'intervention dure 8 h. Des machines de l'entreprise sont hors d'usage, entraînant le chômage technique de 10 personnes.



N°39956 - 11/03/2011 - FRANCE - 45 - SULLY-SUR-LOIRE
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Dans une usine de panneaux de bois soumise à autorisation, la rupture progressive d'un roulement dans une presse provoque un départ de feu. La rupture aurait entraîné également une perte de graisse. Celle-ci aurait causé l'inflammation du système d'aspiration des fumées vers 5 h. Le système d'extinction automatique par brouillard se déclenche. Les équipes de secours internes attaquent les flammes. L'isolation du bardage brûlé sur une faible surface. Les pompiers publics interviennent en renfort pour éviter la propagation de l'incendie à la toiture du bâtiment. Le feu est éteint en 20 minutes. Les dégâts matériels sont estimés à 100 000 euros et les pertes de production à 50 000 euros. A la suite de l'événement, l'exploitant intègre la surveillance de la température des roulements dans le système d'exploitation de la presse, avec une alarme visuelle à T > 85 °C et un arrêt automatique de la presse si T > 100 °C.



N°39834 - 20/02/2011 - FRANCE - 67 - MINVERSHEIM
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Un feu se déclare à 5h30 au niveau du séchoir à bois d'une menuiserie artisanale et se propage à 100 m² de la toiture d'un stockage de bois. Les pompiers éteignent les flammes avec 3 lances à eau dont 1 sur échelle puis déblaient les lieux. L'outil de production n'est pas touché.



N°39788 - 10/02/2011 - FRANCE - 74 - SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 12 h dans un atelier de rabotage de bois d'une menuiserie soumise à autorisation. Le système de ventilation assurant l'aspiration des sciures et des copeaux de bois s'est enflammé, puis l'incendie s'est propagé au bardage, aux chemins de câbles électriques et à la toiture de l'atelier. Le silo de sciure à proximité n'est pas impacté. Le feu a été circonscrit vers 14h30. Selon les premières hypothèses, la cause du sinistre serait due à un problème mécanique (blocage) ou électrique au niveau de la ventilation.



N°39685 - 28/01/2011 - FRANCE - 40 - MORCENX
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Un feu se déclare à 10h15 sur une presse dans une usine de panneaux de bois soumise à autorisation. Le personnel de l'unité évacue les lieux. Equipés d'ARI, les secours déploient 3 lances à eau dont 1 sur échelle. Le feu est éteint vers 12 h. Aucun des 120 salariés n'a été incommodé par les fumées. Du bois et quelques câbles électriques sont détruits. Le nettoyage du local demande l'arrêt de la presse pour 24 à 48 h. Des opérations de reconnaissance de points chauds à l'aide d'une caméra thermique sont réalisées. Les eaux d'extinction sont collectées dans une fosse. L'origine du sinistre est inconnue.



N°39625 - 18/01/2011 - FRANCE - 86 - JAUNAY-CLAN
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Un feu se déclare vers 6h30 dans une entreprise de fabrication de charpentes en bois lamellé collé. L'alerte est donnée par un employé d'une société voisine. L'incendie nécessite l'intervention d'une trentaine de pompiers. Le feu est contenu dans un périmètre de 250 m². Le feu aurait pris au niveau d'une chaudière alimentée par des copeaux de bois issus de la fabrication. La chaudière est détruite, ainsi qu'un engin de levage et le local où étaient entreposées les archives de la société. L'exploitant estime le montant des dégâts à 300 000 euros. La partie production n'est pas impactée par le sinistre. Les pompiers enlèvent les copeaux de bois et les produits de traitement du bois qui se trouvaient près des lieux du sinistre. Les produits fongicides sont pris en charge par une société spécialisée.


N°39547 - 05/01/2011 - FRANCE - 74 - VACHERESSE
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 11 h sur 500 m² d'une scierie soumise à autorisation de 1 000 m². Les pompiers utilisent plusieurs lances pour circonscire le feu vers 11h30. Du chômage technique menace une dizaine d'employés.



N°39905 - 03/12/2010 - FRANCE - 43 - DUNIERES
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un incendie se déclare vers 23h30 dans les ateliers de production d'une scierie. L'alerte est donnée par un voisin. Une trentaine de pompiers interviennent. Les conditions d'accès au site sont difficiles : neige sur les chaussées, verglas, froid. Une grande échelle est déployée pour attaquer le foyer par le haut. Le feu est éteint vers 3h. Des rondes sont alors organisées jusqu'à la levée du jour afin d'éviter les reprises de feu. Un sinistre d'origine accidentelle est suspecté. Selon l'exploitant, l'incendie se serait produit sur un réchauffeur d'une centrale hydraulique relié à une machine de délignage. Les installations du site sont endommagées, ainsi qu'une partie de la façade et de la toiture du bâtiment principal de sciage.



N°39383 - 01/12/2010 - FRANCE - 40 - LABOUHEYRE
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Dans une usine fabriquant des panneaux de bois, un panneau se bloque sur une machine lors d'une opération de ponçage. La bande de ponçage ainsi détériorée frotte contre les parois métalliques de la machine, générant des étincelles qui sont entraînées dans la gaine d'aspiration présente sur la machine. Elles enflamment alors la sciure contenue dans cette gaine. Les opérateurs sur place utilisent les extincteurs proches et coupent l'aspiration. Des fumées étant toujours présentes après l'utilisation des extincteurs, les opérateurs démontent et nettoient la gaine sous la machine, jusqu'à une portion verticale qui relie l'aspiration de la ponceuse à la gaine principale qui aboutit in fine dans un filtre à manche. Après remontage de la gaine, les opérateurs tentent de relancer l'aspiration, mais le moteur ne s'enclenche pas. Ils renouvellent l'opération 4 fois jusqu'à ce que d'autres opérateurs aperçoivent des fumées au niveau du silo contenant les filtres à manche. A leur arrivée, les pompiers aspergent à l'aide de l'eau de la réserve incendie du site l'intérieur du silo via les événements d'explosion préalablement découpés. Aucun dommage autre que la détérioration d'un filtre à manche n'est constaté. Les eaux d'extinction, 20 m³ selon l'exploitant, sont canalisées vers le bassin de décantation. Un déboureur-déshuileur est installé par ailleurs en aval du décanteur pour améliorer le traitement des eaux. Selon les constats effectués et les informations communiquées par l'exploitant, l'origine de l'accident se situe vraisemblablement dans le fait que des sciures incandescentes se trouvaient toujours dans la gaine lors des essais de redémarrage. La multiplication des essais de démarrage de l'aspiration a eu pour effet d'entraîner ces sciures jusqu'au filtre à manche au sein duquel la combustion s'est propagée.



N°39247 - 13/11/2010 - FRANCE - 70 - LURE
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Dans une usine soumise à autorisation qui fabrique des panneaux de particules, un feu se déclare vers 16h15 à l'extérieur, au niveau d'un filtre à poussière sur un silo. Les pompiers déploient 3 lances à eau dont 1 sur échelle pour éteindre le sinistre en 2 h. Selon la presse, une surchauffe d'un moteur serait à l'origine de l'incendie.



N°39159 - 25/10/2010 - FRANCE - 86 - NAINTRÉ
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Dans une menuiserie soumise à autorisation, un feu se déclare vers 4 h dans un silo de copeaux de bois de 20 m de haut et de 8 m de diamètre. Les pompiers utilisent une lance à mousse pour éteindre les flammes et refroidissent la capacité avec 1 lance à eau. Ils ouvrent le silo avec une tronçonneuse électrique et le vidangent. 15 employés sont en chômage technique. Malgré de nombreuses investigations d'experts, du fabricant du silo, de la gendarmerie et des pompiers, les causes du sinistre demeurent inconnues un an après l'accident. Néanmoins, l'exploitant a créé une porte sur le silo pour en faciliter l'accès. Les déchets issus de l'incendie ont également été évacués.



N°39043 - 03/10/2010 - FRANCE - 48 - FONTANS
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 10 h dans une scierie de 1 000 m². L'incendie est circonscrit vers 11h30. Une enquête est réalisée pour déterminer les causes du sinistre. La charpente et la toiture de l'entreprise ont été partiellement détruites ainsi qu'une partie de l'outil de travail.

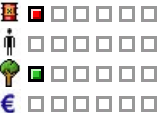

N°39759 - 29/09/2010 - FRANCE - 74 - VILLARD
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 A 17h30, un employé en surcharge de travail dans une scierie prépare un bain de traitement du bois. Après avoir ajouté le biocide, il réalise l'appoint d'eau avec une vanne volumétrique destinée à délivrer 5 000 l. A 18 h, il quitte l'entreprise, comptant sur l'arrêt automatique. Cependant, la vanne ne se ferme pas et le bac déborde dans la nuit. A 4 h du matin, la sonde de la cuvette de rétention déclenche une alarme. Le biocide se répand dans un cours d'eau, tuant la faune aquatique. L'inspection des installations classées, informée par des tiers, effectue une visite le 06/10 et relève plusieurs infractions. Il n'existe aucune consigne sur le remplissage du bac de bain de traitement. De plus, la sonde de niveau haut du bac ne déclenche aucune alarme, seulement l'arrêt de l'immersion du bois. L'inspection constate également que des conteneurs de produits de traitement, une cuve de fioul et des fûts d'huile sont stockés sans rétention. Enfin, l'inspection rappelle à l'exploitant l'obligation de signaler les accidents ou incidents susceptibles de porter atteinte à l'environnement. L'inspection demande la vérification du déclenchement de l'alarme par les sondes de niveau du bain et de la rétention, la rédaction d'une procédure pour le remplissage et la mise en place de rétentions pour les stockages non conformes.



N°38993 - 21/09/2010 - FRANCE - 29 - LE FOLGOËT
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Un incendie touche un silo contenant 15 m³ de sciure de bois dans une menuiserie. Les pompiers utilisent 2 lances, inspectent l'installation avec une caméra thermique et vidangent la capacité. Une mesure de chômage technique concerne 12 personnes pour 2 jours.



N°38958 - 13/09/2010 - FRANCE - 2A - SARROLA-CARCOPINO
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 23h40 dans une menuiserie de 700 m². Une surface estimée à 200 m² de toiture est enflammée. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers minuit avec 3 lances et arrosent les points chauds jusqu'au lendemain 11 h.

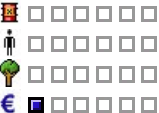
 **N°38848 - 24/08/2010 - FRANCE - 15 - NEUVEGLISE**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 4 h, dans une scierie de 600 m². Des voisins donnent l'alerte ; 26 pompiers établissent 2 secteurs : 1 avec 2 lances à eau pour protéger le banc de sciage et 1 avec 2 lances à eau dont 1 sur échelle pour l'extinction. Les services de l'électricité coupent un transformateur privé et une ligne de 20 000 V. La gendarmerie et un élu se rendent sur place. Les pompiers maîtrisent le feu vers 7 h et nettoient ensuite le site. La gendarmerie effectue une enquête ; un acte de malveillance est suspecté. Cinq salariés sont en chômage technique.

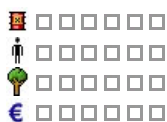
 **N°38813 - 17/08/2010 - FRANCE - 29 - BOTSORHEL**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 18h30 dans une menuiserie de 500 m² produisant du bois de chauffage. Les pompiers éteignent l'incendie avec 4 lances à débit variable. Le bâtiment est détruit et 4 employés sont en chômage technique.

 **N°38810 - 14/08/2010 - FRANCE - 55 - CONSENVOYE**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Une explosion engendre un feu dans une scierie de 1 000 m². Le sinistre se propage à une habitation contenant une citerne de 2 500 l de fioul. La gendarmerie coupe la circulation sur la RD 964. Les pompiers utilisent plusieurs lances ainsi qu'une lance à mousse afin de circonscrire le feu. Les eaux d'extinction ruisselant vers la MEUSE, les secours épandent de la sciure et posent des bottes de pailles. Une période de chômage technique est envisagée pour 6 personnes.

 **N°38932 - 31/07/2010 - FRANCE - 60 - RAINVILLERS**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un feu se déclare vers 23h30 dans une scierie de 3 000 m². Les secours interrompent la circulation et évitent la propagation à la forêt proche. Les pompiers éteignent l'incendie vers 6 h avec 9 lances. Durant l'intervention, 3 sapeurs pompiers sont légèrement brûlés. L'un d'entre eux est placé en arrêt maladie pendant 3 semaines. Une partie du bâtiment, 100 m² de bureaux, ainsi que 5 000 palettes de bois ont brûlé. Un poids-lourd est détruit, un autre endommagé. Cinq employés sont en chômage technique.

 **N°38675 - 24/07/2010 - FRANCE - 71 - PRISSE**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Dans une usine soumise à autorisation fabriquant des panneaux de bois, le gardien donne l'alerte incendie à 9h15. Le site est à l'écart des habitations mais à proximité de la RN 79 et de la PETITE GROSNE. Le sinistre touche 3 bâtiments de stockage et de production. Les pompiers déploient plusieurs lances afin de combattre le feu. A la demande de l'exploitant, les secours protègent en priorité les machines d'encollage et de découpe. Le lendemain, des points chauds sont encore présents malgré l'intervention nocturne. Les gravats sont déblayés. L'origine de l'incendie n'est pas déterminée avec précision. Néanmoins, la piste criminelle est envisagée. Depuis le printemps il s'agit du 5ème incendie sur la commune, le 2ème en quelques mois pour l'entreprise. L'inspection des installations classées ayant appris par voie de presse cet événement, se rend sur les lieux le 27/07. A l'est du site, le stockage des panneaux est détruit ou à détruire compte tenu des dégâts très importants subis ; 6 000 m² de bâtiment sont impactés hormis les retombées de suie. Les riverains les plus proches ne semblent pas avoir été impactés. La question de l'impact des eaux d'extinction d'incendie se pose toutefois. En effet, le volume d'eau utilisé par les services d'incendie et de secours a été très important. La rivière ne laissait pas apparaître de traces particulières le jour de la visite d'inspection (4 jours après le début de l'incendie). A la suite de sa visite, l'inspection des IC propose au Préfet un arrêté imposant à l'exploitant de : mettre en place un dispositif de surveillance du site pendant et en dehors des heures d'exploitation tant que la mise en sécurité des installations n'est pas effective ; transcrire un plan d'actions avec échéancier de mise en sécurité des installations ; caractériser l'impact sur l'environnement de l'incendie (impact des eaux d'extinction en particulier) et propose les éventuelles actions à mettre en oeuvre pour y remédier;

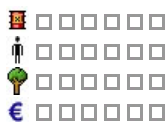
 **N°38652 - 19/07/2010 - FRANCE - 88 - RAMBERVILLERS**
C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois
 Dans une usine de production de panneaux de bois soumise à autorisation, une fuite de fluide thermique en chaufferie nécessite l'arrêt d'une chaudière vers 7 h. Durant les réparations, le réseau se refroidit. Un complément d'huile est réalisé pour redémarrer et atteindre le niveau mini dans le vase d'expansion. Pendant le démarrage des installations, la température du fluide en sortie de chaudière s'élève à 260°C à 21 h pour une consigne de 275°C. Le niveau du vase d'expansion est évalué à 78 % avec comme consigne de le vidanger vers la cuve de réserve pour revenir à un taux compris entre 40 et 50 %. A 21h30, les opérateurs entendent un bruit correspondant vraisemblablement à la rupture d'un compensateur. Des flammes sont détectées au niveau d'une presse. En quelques secondes, les détecteurs incendies activent l'extinction automatique. Des têtes de sprinkler se déclenchent. Les opérateurs utilisent 2 extincteurs en complément du système automatique. Selon l'exploitant, la rupture du compensateur est en partie due à une surpression du réseau de fluide thermique qui était en cours de modification. Les coûts des dégâts matériels imputables à l'incident s'élèvent à 100 000 euros. L'arrêt de production de 64 h est estimé quant à lui à 150 000 euros. Les eaux d'extinction sont pompées en surface pour récupérer l'huile plus légère qui sera traitée par une filière spécialisée. La zone de transition huile/eau est pompée puis déversée sur le bois broyé qui sert de combustible à la chaudière. L'eau claire est pompée puis versée dans un bassin d'orage de la station d'épuration où un produit antimousse est ajouté pour éviter les effets du produit d'extinction.



N°38935 - 04/07/2010 - FRANCE - 21 - SAINT-USAGE

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

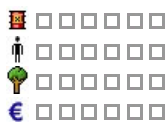
Dans une usine fabricant des panneaux de bois soumise à autorisation, un feu se déclare vers 12h20 au niveau d'un stockage de cendres chaudes et se propage à un stock de déchets de panneaux de fibres de bois situé à proximité. Le stockage est isolé d'un stockage biomasse par un mur en parpaings. Néanmoins, l'importance des stockages fait qu'ils atteignent les limites du mur. De plus, il n'y a pas de mur entre le stockage de cendres et un stock de déchets de bois situé à quelques mètres. Les cendres chaudes (150 °C) issues des filtres et du cyclone d'une chaudière biomasse, sont déversées sur le sol à raison de 1 m³ toutes les 8 h. Une consigne d'arrosage concernant leur refroidissement existe. Selon l'exploitant, cette dernière n'aurait pas été respectée au moment des faits permettant ainsi le départ de feu. Toutefois, lors d'une inspection 0 la suite de l'événement, l'inspection des installations classées constate que : la hauteur des piles de bois stockées n'est pas conforme; une canalisation de gaz n'est pas identifiée, repérée et dégagée; le stockage de plaquettes de bois n'est pas réalisée dans un îlot bétonné sur 2 côtés; le stockage de refus de crible avant broyage ainsi que le stockage de "future biomasse" ne sont également pas organisés sous forme d'îlots; le système de rétention des eaux susceptibles d'être polluées n'est pas mis en place.



N°38507 - 23/06/2010 - FRANCE - 22 - TONQUEDEC

C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries

Dans une menuiserie soumise à autorisation, un feu se déclare vers 15h30 dans un silo métallique de sciure de bois. Prévenus par un automobiliste, les pompiers utilisent 3 lances pour éteindre l'incendie, dont 2 pour refroidir le silo. La capacité est vidée de son contenu. Des relèves sont prévues à minuit ainsi qu'à 4 h du matin. L'incendie a provoqué l'affaissement du cône de couverture et endommagé le moteur, ainsi que l'alimentation électrique du cyclone séparateur situé au dessus du silo; 19 employés se retrouvent en chômage technique. Le silo avait déjà été victime d'un incendie similaire en 2008.



N°38198 - 12/05/2010 - FRANCE - 39 - MONT-SUR-MONNET

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

Dans une scierie soumise à déclaration, un feu se déclare vers 5h30 dans un bâtiment de stockage et de séchage de 750 m². Un automobiliste alerte l'exploitant qui commence à lutter contre les flammes à l'aide d'un extincteur. Les services de l'électricité coupent l'alimentation en énergie. Une vingtaine de pompiers protège les 3 autres bâtiments et maîtrise l'incendie vers 7 h. L'activité de la menuiserie ne devrait cependant pas être stoppée. L'entreprise avait déjà été victime d'un sinistre en 2000.



N°38196 - 11/05/2010 - FRANCE - 73 - ROTHERENS

C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries

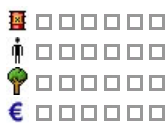
Dans une menuiserie de 2 500 m², un feu se déclare à 22h49. A l'arrivée des pompiers le bâtiment est totalement enflammé. L'incendie menaçant de s'étendre à la zone industrielle, 6 lances sont utilisées, permettant ainsi d'avoir un débit d'eau de 5 400 l/min assuré par le pompage du GELON et par l'eau de ville, via 3 poteaux incendie. Cependant, l'action des secours est entravée par l'explosion de bouteilles de gaz dont une est projetée sur le toit de l'établissement voisin. Lors de l'intervention, 2 pompiers sont victimes d'un coup de chaud. A 0h46 le feu est circonscrit. Des engins de levage sont appelés pour dégager des matériaux afin de parfaire l'extinction. Des rondes sont mises en place. L'outil de production est détruit en totalité et 30 employés sont au chômage technique. Une enquête est effectuée.



N°37995 - 19/03/2010 - FRANCE - 89 - VILLEFRANCHE

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

Dans une menuiserie soumise à déclaration, un feu se déclare vers 17h15 sur un séchoir à bois. Les secours transportent 2 personnes brûlées à l'hôpital. Les pompiers extraient 125 m³ de bois, déblaient les lieux avec une tractopelle et éteignent l'incendie vers 19h30. Les employés ne sont pas en chômage technique.



N°37726 - 11/01/2010 - FRANCE - 71 - TORCY

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

Un feu se déclare vers 3 h dans 2 filtres à poussières alimentant un silo de sciure à la suite d'une défaillance électrique sur un moteur. Les pompiers éteignent l'incendie avec 3 lances dont 1 sur échelle puis refroidissent et vidangent la capacité. L'activité de l'entreprise est ralentie mais non stoppée.

